

Les bourses du millénaire, un vrai gaspillage

MARIO FONTAINE

Les bourses du millénaire ratent la cible : elles n'amélioreront pas la qualité de l'enseignement post-secondaire, ni ne soulageront de façon substantielle les difficultés financières des étudiants.

Voilà ce qui ressort de divers coups de sonde menés hier, au lendemain de l'annonce, dans le budget Martin, de la création d'un programme devant permettre la distribution de 100 000 bourses de 3000 \$ par année à des étudiants talentueux.

« Ces bourses, c'est du gaspillage. Les 2,5 milliards qu'on va y consacrer auraient été mieux dépensés en les remettant aux provinces, qui connaissent mieux leurs priorités et leurs lacunes en matière d'enseignement. C'est par la base qu'il faut repenser le système d'éducation, pas par le haut en distribuant des bourses à l'élite de la classe bourgeoise », affirme Gilles Paquet.

Professeur d'économie à l'Université d'Ottawa et directeur du Centre d'études sur la gouvernance, M. Paquet voit d'un oeil critique cette intrusion du fédéral dans les plates-bandes provinciales : le décrochage au secondaire et la dévalorisation du secteur technique sont des problèmes bien plus importants que celui que le fédéral croit pouvoir régler avec ses bourses, dit-il.

Pour Pierre Lefebvre, de l'UQAM, les bourses du millénaire sont « complètement inutiles ». La demande de cours est forte au niveau post-secondaire, et l'endettement étudiant relativement faible au Québec par rapport au reste du Canada, fait valoir ce professeur en économie.

Le défi à relever, selon lui, ce n'est pas d'abord d'octroyer de nouvelles bourses mais d'assurer un financement adéquat aux institutions, frappées par d'importantes coupes depuis qu'Ottawa a sabré ses transferts aux provinces. Plus d'étudiants par professeur, moins de recherches, des conditions générales moins propices à l'enseignement supérieur. Les bourses du millénaire ne changeront rien à cela.

Diplomate, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec souscrit à l'objectif d'Ottawa d'améliorer la situation financière des étudiants, mais rappelle qu'une application uniforme du programme fédéral sans tenir compte des particularités de la situation québécoise risquerait de ne pas atteindre ses buts.

« De la même façon, il nous paraît impérieux, au moment où cette décision intervient, de tenir compte du fait que la mission de base même des établissements est présentement en péril à la suite des compressions imposées par le gouvernement du Québec, lesquelles découlent notamment de la diminution des paiements de transferts aux provinces au titre de l'enseignement post-secondaire », écrit le directeur général de la Crépuq, Jacques Bordeleau, dans un communiqué émis hier.

La FEUQ et son pendant collégial, la FECQ, sont en revanche d'avis que le Fonds du millénaire ne répond pas aux besoins véritables des étudiants endettés du Québec.

Le premier ministre Chrétien met sur pied de nouveaux programmes qui dédoublent inutilement ceux du Québec, déplore Nicolas Ducharme, président de la FEUQ. L'organisme préférerait qu'on améliore le système d'aide financière en place au Québec depuis 30 ans.

Pettigrew veut revoir l'assurance-emploi

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Une partie de l'important surplus de la caisse d'assurance-emploi pourrait servir à ouvrir le régime à de nouvelles catégories de chômeurs, notamment les travailleurs autonomes qui sont de plus en plus nombreux, a indiqué hier à La Presse le ministre Pierre Pettigrew.

En passant d'un déficit de six milliards il y a cinq ans à un surplus de 12 milliards cette année, de 19 milliards l'an prochain et peut-être de 25 milliards en l'an 2000, la caisse de l'assurance-emploi est devenue l'objet d'un vif débat entre l'opposition et le gouvernement Chrétien. Le ministre a déjà une bonne idée de quoi faire avec l'argent qui déborde de la tirelire.

« Je suis très préoccupé par la baisse de participation à l'assurance-emploi, dit le ministre du Développement des Ressources humaines. L'opposition dit toujours que

c'est à cause des critères d'admissibilité, mais je prétend qu'il y a d'autres raisons, comme le plus grand nombre de travailleurs autonomes. »

C'est notamment dans le but d'élargir le régime et de s'adapter à la nouvelle économie que le gouvernement fédéral doit se garder un « coussin », affirme Pierre Pettigrew.

« Il faudra voir l'ampleur de ce phénomène des travailleurs autonomes qui n'ont pas droit en ce moment à l'assurance-emploi, poursuit le ministre, et nous avons besoin d'une marge de manoeuvre pour nous assurer que nous servons bien les Canadiens. »

A 19 milliards, il ne s'agit plus d'un coussin mais plutôt d'un somptueux matelas sur lequel se vautre le gouvernement aux frais des chômeurs, dénoncent les partis d'opposition.

Les réformistes parlent de détournement de fonds, le Parti con-

servateur réclame des baisses de cotisation, le NPD exige des programmes plus généreux pour les pêcheurs et le Bloc accuse Paul Martin de « bâtir la solidité financière du Canada sur le dos des chômeurs ».

Le Bloc et le NPD attaquent pratiquement tous les jours la réforme de l'assurance-emploi qui, affirmant-ils, exclut maintenant près de six chômeurs sur dix.

Les ministres Martin et Pettigrew reconnaissent que le coussin est confortable, mais, disent-ils, on est jamais à l'abri d'un nouveau mauvais coup de l'économie.

« Le surplus, ça fait partie de notre fonds consolidé, ça fait partie de nos revenus, a indiqué hier le ministre des Finances dans une entrevue à La Presse. On va baisser les cotisations le plus vite possible, mais on n'est pas pour le faire si ça met en danger la santé financière de la nation. »

Aux critiques, le ministre des Fi-

nances rétorque qu'il a déjà diminué les cotisations trois fois depuis 1993, les faisant passer de 3,07 \$ à 2,66 \$ (par tranche de 100 \$ de revenu).

Ottawa ne peut faire mieux pour le moment, soutient Paul Martin. Il veut plutôt profiter de la période de croissance pour engranger et ainsi éviter à l'avenir d'augmenter les cotisations au moment où l'économie canadienne se mettrait à ralentir.

« Nous devons nous assurer que le jour où l'économie irait moins bien, dit Pierre Pettigrew, nous ne serons pas obligés d'augmenter les cotisations comme le gouvernement conservateur le faisait. »

De plus, la crise du verglas a démontré toute l'utilité d'un bon coussin, justifie-t-il. « C'est ce qui m'a permis de dégager tout de suite 50 millions pour un programme spécial », conclut le ministre des Ressources humaines.



Triomphe et demi...

Le ministre des Finances, Paul Martin, triomphe peut-être devant le caucus des députés de son parti. Mais n'empêche qu'il comprend mal que l'opposition, les gouvernements provinciaux comme les groupes socio-communautaires accueillent son budget avec tant de mécontentement.

Le mauvais bobo



Chantal Hébert

L'ambitieux projet de bourses du millénaire dévoilé dans le budget Martin est peut-être taillé sur mesure pour la clientèle du reste du Canada, mais il est loin de faire comme un gant au Québec. En ciblant le créneau des bourses étudiantes pour s'activer en l'an 2000, Ottawa se comporte en « squatter » sur un terrain que Québec occupe depuis 1964 et où il se distingue de toutes les autres provinces par les moyens comme par les résultats.

Avec son programme, le gouver-

nement fédéral se défend de doubler l'action des provinces et c'est vrai partout, sauf au Québec. Il soutient qu'il s'attaque ainsi à un problème d'endettement accéléré et c'est nettement plus vrai partout qu'au Québec. Idem pour l'accessibilité. Voici les données :

□ L'endettement des étudiants du reste du Canada et du Québec n'est pas comparable : dans le reste du Canada, la dette des étudiants a augmenté au grand galop depuis 1990 passant de 13 000 \$ en moyenne pour un étudiant diplômé du premier cycle à 25 000 \$ l'an prochain. Au Québec, le fardeau de la dette étudiante progresse au petit trot et atteindra au même moment 11 000 \$ par diplômé.

□ Les droits de scolarité sont deux ordres de grandeur : dans le reste du Canada, il en coûte environ 3400 \$ pour faire une année d'études universitaires. Au Québec, la facture se chiffre à la moitié de la somme, 1700 \$, et l'année qui correspond à la première tranche du cycle universitaire ailleurs au Canada est gratuite ici parce qu'elle fait partie du cours collégial.

□ De toutes les provinces canadiennes, le Québec est la seule à offrir autre chose que des prêts aux étudiants. En 1996-97, en plus des prêts, le ministère de l'Éducation a versé pour 255 millions de bourses. (La part du Québec du projet fédéral se chiffrait à 82 millions). Pour huit étudiants québécois qui obtiennent un prêt seulement, sept autres obtiennent également une bourse. En tout, plus de 70 000 étudiants en profitent. La valeur moyenne des bourses accordées par Québec à l'université était en 1996-97 de 3885 \$ par année, soit 20 % de plus que ce que se propose d'accorder Ottawa par l'entremise de sa nouvelle fondation.

□ Le Québec est la province qui dépense le plus pour assister financièrement les étudiants de niveau supérieur. En 1993-94, soit avant que la majorité des autres provinces ne serrent d'encore plusieurs crans la ceinture de leur système post-secondaire, le Québec dépensait déjà un tiers de tout ce qui se versait au Canada en aide financière aux étudiants.

□ Le Québec compte un pourcen-

tage plus élevé des étudiants qui font des études de premier cycle au Canada que son poids démographique. En 1994, avant que les droits de scolarité n'atteignent leur taux actuel ailleurs au Canada, le Québec comptait déjà 30 % de tous les étudiants inscrits à temps partiel ou à temps complet à des études supérieures de 1er cycle au pays. La même année, 32 % des diplômés de premier cycle l'étaient au Québec contre 37 % en Ontario, une province dont le poids démographique est plus conséquent.

Au même titre que les autres, le système d'éducation post-secondaire québécois sort éprouvé des récentes années de vaches maigres, mais pas de la même façon. Avec ses bourses, Ottawa se comporte comme un docteur qui s'entêterait à poser le même diagnostic pour chacun de ses patients sans égard aux symptômes et même si cela l'amène à soigner le mauvais bobo.

Les chiffres qui sont reproduits dans cette chronique proviennent du ministère fédéral des Ressources humaines, de Statistique Canada et du ministère de l'Éducation du Québec.)

Verglas : Ottawa versera finalement 837 millions au Québec

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le gouvernement fédéral a été étonné de voir la note du verglas du Québec passer de 400 à 837 millions, mais il se dit néanmoins disposé à payer ce dernier montant.

Avant de signer un tel chèque, Ottawa va toutefois passer au peigne fin toutes les factures présentées par Québec, question de s'assurer que toutes les dépenses entrent bien dans le programme fédéral d'aide en cas de sinistre.

Ce n'est pas que le gouvernement fédéral ne fait pas confiance au ministre des Finances du Québec Bernard Landry, assure un proche collaborateur du président du Conseil du Trésor Marcel Massé, mais le montant total de 837 millions réclamés semble élevé.

« Mais soyez assuré que si toutes les factures entrent dans notre programme, nous n'aurons absolument aucune réticence à payer Québec, indique-t-on. La nouvelle base de discussion, c'est 837 millions. »

Selon les chiffres fournis par Bernard Landry il y a deux semaines, la partie couverte par le programme fédéral s'élève à 946 millions. Ottawa assume 90 % de cette somme (sauf une petite partie), d'où la demande de 837 millions. Avant de voir les nouveaux chiffres, le gouvernement fédéral croyait devoir payer autour de 360 millions.

En ajoutant les autres montants déjà versés par Ottawa dans différentes mesures d'urgence, soit autour de 175 millions, c'est donc

dire que le fédéral pourrait payer près de 1,1 milliard pour le verglas de janvier.

Québec estime à environ deux milliards le coût total de la catastrophe.

On est toutefois loin de là. D'abord, le ministre Massé et son homologue du Québec, Jacques Brassard ne se parlent plus depuis le 13 février.

Puis, les relations entre le gouvernement fédéral et québécois sont plutôt troubles en cette période d'agitation préélectorale au Québec.

Les négociations entre les deux gouvernements se déroulent parfois rondement, comme ce fut le cas pour le Saguenay en 1996, mais elles peuvent aussi être très pénibles, comme on l'a vu après la crise d'Oka en 1990.

Le partage des frais de la crise avait dégénéré en une épique guerre de factures entre Québec et Ottawa, qui ne s'est réglée que cinq ans plus tard.

Les montants ne sont toutefois pas comparables : la note de la crise du verglas est presque dix fois plus élevée que celle d'Oka.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

La carotte et le bâton

A son retour de Bagdad avec une signature de Saddam Hussein dans sa valise, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a fait l'objet d'une comparaison aussi peu flatteuse qu'imméritée.

Plusieurs commentateurs ont vu une analogie entre l'entente qu'il venait d'arracher au dictateur irakien et les accords de Munich, par lesquels Lord Chamberlain avait cru acheter la paix avec Hitler en lui concédant l'annexion des Sudètes.

Voilà qui déforme grossièrement la réalité. Kofi Annan n'est pas Chamberlain, ne serait-ce que parce que Saddam Hussein n'est pas Hitler. Il est vrai que son régime repose sur tous les ingrédients habituels du totalitarisme, dont le principal: la peur. Les disparitions et les exécutions se comptent par dizaines de milliers dans ce pays exsangue.

Mais, malgré la fougue qu'il met à éradiquer toute forme d'opposition, Saddam Hussein est un dictateur usé, menant d'une main de fer un peuple épuisé par les sanctions. Un peuple qui lui voue des sentiments, disons, mitigés — l'aura dont Saddam jouit en Égypte ou en Palestine a peu d'écho à l'intérieur de ses propres frontières.

L'autre différence entre les accords de Munich et ceux conclus à Bagdad tient à leur contenu même. Dans le premier cas, en consacrant l'expansionnisme du 3^e Reich, le monde ouvrait carrément la porte à la tragédie qui a suivi. L'intervention de l'ONU dans la crise irakienne a l'effet inverse: celui qui plie, ici, c'est le « méchant ». Et l'accord auquel celui-ci a agréé constitue un geste d'obéissance à l'égard du droit international, et non le contraire.

Évidemment, il est fort possible que le régime irakien ne tiendra pas parole et multipliera les obstructions à l'inspection des palais présidentiels où serait caché le redoutable arsenal du pays. Mais sur papier, les principes sont saufs.

Même si, ce qui apparaît fort probable, le Conseil de sécurité devait accepter les promesses de Saddam, la crise irakienne n'est de toute évidence pas réglée. Mais dans tous les cas de figure, l'effort de conciliation déployé par Kofi Annan n'aura pas alimenté le feu. Bien au contraire, c'est si la menace américaine avait été mise à exécution que le pire risquait d'arriver. Parce que le régime de Saddam Hussein en serait sorti renforcé. Et aussi en raison des nombreuses ondes de choc qui se seraient alors propagées dans les pays voisins. Résultats probables: escalade des sentiments anti-occidentaux dans les pays arabes modérés, coup de pouce explosif à tous les faucons du conflit israélo-palestinien, etc.

Paradoxalement, en brandissant le bâton, les États-Unis auront contribué à faire plier Saddam. Mais s'ils l'avaient abattu, ils n'auraient obtenu qu'une chose: imposer une souffrance supplémentaire au peuple irakien sans s'approcher d'un millimètre de la solution au problème que pose Saddam Hussein dans ce coin volatile de la planète.

Depuis sept ans, aucun des fléchissements musculaires à l'égard de l'Irak n'a réussi à ébranler Saddam. Soit qu'ils n'ont pas été pris au sérieux. Ou alors que la méthode a des limites. Peut-être faudrait-il commencer à penser autrement? Après avoir brandi le bâton, tendre la carotte d'une levée des sanctions?

« La petite queue du Q »

Qu'on se le dise: en matière de graphisme, on a le choix de mettre l'accent sur les lettres ou... sur l'esthétisme. Et tant pis pour la règle, en usage partout dans le monde où on écrit en français, qui proscribit l'accent sur les majuscules dans un sigle!

C'est en tout cas ce que les autorités de l'UQAM ont trouvé de mieux pour tenter de justifier ce qui est apparu comme une erreur grossière dans le nouveau logo de l'institution où le « A » semble coiffé d'un malencontreux accent grave. Du moins aux yeux de tous les premiers qui n'ont pas eu la chance d'étudier le design avec le professeur François Metz, concepteur de cette trouvaille.

S'ils avaient eu ce bonheur, ils auraient appris depuis belle lurette que « la petite queue du Q » trouble presque toujours les designers de talent en raison du déséquilibre qu'elle crée sur le plan graphique. En somme, un problème aigu qui ne peut se régler que par une faute grave. Et dire qu'on a oublié d'en prévenir les dirigeants du PQ, du PLQ, de la CEQ, de la FTQ et surtout ceux dont le sigle contient quatre lettres ou plus — les plus problématiques, selon M. Metz — comme la SAAQ, l'IREQ, l'ADISQ ou toutes les autres organisations confrontées au même redoutable défi! Sans parler de ceux d'Hydro-Québec qui, eux, sont impardonnables de n'être pas au courant.

Pour parfaire leur éducation, on a aussi pris soin d'expliquer aux rustres qui n'y ont rien compris que ce subtil trait oblique est, en fait, une représentation stylisée du mortier que portent les diplômés à la collation des grades. Ben voyons!

Il eût, évidemment, été inadmissible, pour une institution de haut savoir, d'admettre simplement une bévue. Il est plus facile de répéter que tout le monde a tort. Il faudrait sans doute en dire un mot à la direction de Télé-Québec qui est souvent blâmée pour une programmation qui n'intéresse personne. Il lui suffirait peut-être de modifier son logo car, on le sait maintenant grâce à l'UQAM, le vrai problème, c'est la « petite queue du Q ».



Agnès Gruda



DRÔNES RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Le Fonds de solidarité réplique

■ Après lecture de la chronique de Michel Girard de ce jour (25 février) dans les pages de La Presse, je ne crois pas que le Fonds de solidarité ait eu droit à un traitement équitable dans le contentieux dont il est fait état (La Presse, 20 février).

En effet, le chroniqueur ne fait, en aucun cas état, ni des conditions légales dans lesquelles nous devons opérer dans le cas de rachats d'actions, ni des « zones grises » apparues dans le cas en question. Qui plus est, monsieur Girard nous impute une décision — celle de ne pas racheter la balance des actions restantes de la cliente — qui n'a pas encore été prise et qui nécessite des délais prescrits par la loi.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de publier notre réplique originale qui se lisait comme suit:

Notre publicité qui dit qu'il n'est pas obligatoire d'atteindre 65 ans pour pouvoir retirer ses REER au Fonds, est exacte: il faut être à la retraite et cela peut se faire même à 50 ans, voire même avant, s'il est prévu dans un régime de retraite agréé dans l'entreprise. Ensuite, nos critères de rachat ne procèdent pas de la lubie ou du bon vouloir: il s'agit d'une politique approuvée par le ministère des Finances.

Le nombre et la valeur des actions rachetées, pour l'exercice terminé le 30 juin 1997, est de 10 736 déboursés — dont 1 581 avaient 65 ans et plus! — représentant 60,4 millions de dollars. Dans le cas de raisons humanitaires définies dans cette politique nous avons, dans les six derniers mois, procédé à 1 1017 remboursements.

Quant à Mme Julie, voici la séquence de sa demande:

1. En décembre, elle a sa première rencontre au Fonds. Elle dit qu'elle a besoin d'argent pour des soins dentaires qui représentent une dépense extraordinaire que ses revenus ne lui permettent pas d'assumer. Elle déclare alors avoir un emploi. Le Fonds lui fait un chèque de 2 685 \$, montant qu'elle réclamait pour lesdits frais.

2. Elle revient par la suite et nous présente une évaluation dentaire qui représente le solde de son compte au Fonds. Il appert alors qu'elle n'avait pas réglé son dentiste avec les premiers 2 685 \$, comme cela devait se faire selon la demande faite et accordée. Elle avait employé ce montant à d'autres fins que ses soins dentaires.

3. Néanmoins, nous avons alors décidé d'examiner sa demande puisqu'elle nous a, à ce moment seulement, fait part pour la première fois de sa perte d'emploi. Son bilan financier de décembre laissait apparaître des revenus supérieurs au barème établi par le ministère des Finances.

4. Nous en sommes à cette étape, puisque la loi issue du ministère des Finances exige qu'il y ait un délai de trois mois après une diminution de revenus avant remboursement.

Mme Julie a eu un traitement plus que conforme à notre politique. Nous sommes particulièrement sensibles à ce genre de situations et, dans tous les

cas, nous avons le devoir de veiller à une application équitable des critères établis.

Jean-Yves DUTHEL
vice-président
communications, marketing
relations publiques
FTQ

Le ministre Rochon n'est pas le problème

■ Certains vont sans nul doute lever le ton si l'on ose dire que, dans les services de santé, le ministre Jean Rochon n'est pas le problème! Considérant le contexte actuel, il n'a pas le choix de comprimer dans les dépenses d'un système dont les coûts astronomiques grugent très lourdement dans nos taxes et nos impôts. Un autre à sa place ferait de même.

Le problème se situe ailleurs. Dans le manque de coopération et de coordination entre les médecins. Entre les spécialistes. Entre les hôpitaux. Chacun marquant et défendant un territoire comme s'il lui appartenait en propre.

Et dans le fait que, selon une enquête récente, 59,5 % des clients des urgences des hôpitaux abusent du système, faisant en sorte que de véritables malades doivent attendre. Alors qu'un appel à Info-Santé, qu'une visite de jour au CLSC ou qu'une consultation sur rendez-vous dans une clinique médicale serait plus que suffisant.

Nous vivons un problème de société que certains tentent de personnaliser. À bas le ministre! Alors que ce sont des choix qui sont à faire: continuer à investir dans des services de santé extrêmement onéreux ou aller vers des alternatives moins coûteuses mais tout aussi efficaces.

Jean-Paul PAQUETTE
Ville-Marie

Un programme à bonifier

■ Lors du dernier Sommet socio-économique, dans le cadre du Chantier de l'économie sociale, le gouvernement a planifié la création de 6 000 emplois dans le domaine de l'aide domestique.

Pour atteindre cet objectif, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en place un programme d'exonération qui permettrait à l'utilisateur de payer entre 4 \$ et 11 \$ de l'heure pour recevoir des services d'entretien ménager.

Malheureusement, l'expérience vécue par les premières entreprises d'économie sociale (coopératives ou organismes sans but lucratif) à s'engager dans ce domaine démontre que ce programme n'est pas suffisamment généreux pour assurer la survie financière de l'entreprise. Le ministère a sous-estimé les coûts réels de dispensation des services et il a surestimé la capacité de payer des usagers. De plus, c'est un programme très lourd et bureaucratique, dont la gestion est aux antipodes des valeurs communautaires.

Les organismes engagés dans ce secteur ont revendiqué une amélioration du programme et ont été associés à un comité gouvernemental chargé de le ré-

viser et de le bonifier. Mais les choses tardent. En attendant, plusieurs organismes concernés sont carrément menacés de faillite. Ils attendent également les fonds d'un programme de démarrage qui devrait, ou aurait dû, les aider à partir sur un bon pied.

Les besoins grandissants des personnes âgées et des autres clientèles en entretien ménager doivent être pris en compte. C'est un type de services que les CLSC ne sont pas en mesure de donner, car ils sont débordés par la demande du côté des services à la personne (bains, hygiène personnelle, etc.). Il est urgent que le gouvernement fournisse aux coopératives et organismes sans but lucratif les moyens de répondre aux besoins en aide domestique sans faire banqueroute. L'État doit favoriser plus concrètement la rencontre des besoins des clients et des demandeurs d'emploi.

Jacques FOURNIER
Montréal

SOS pour « mon » arbre!

■ Depuis que l'on a planté un arbre devant ma maison, en 1983, celui-ci est devenu « mon » arbre. Que de petits soins mes voisins et moi avons apporté à celui-ci, depuis les quinze dernières années.

D'une rue stérile sans verdure, la venue d'une cinquantaine d'arbres a changé l'atmosphère et la couleur de notre entourage.

Chaque année voyait grandir et se développer mon arbre devant ma demeure. Il était le plus beau, le plus droit, le plus imposant de ma rue. Depuis deux ans déjà, j'apercevais, assis dans mon salon, les extrémités de ses branches parvenues au 3^e étage. Enfin, la verdure prenait prise à ma fenêtre.

Chaque hiver, des employés municipaux enveloppaient son tronc d'une palissade de bois pour le protéger. Cette année, nulle enveloppe ne protégea mon arbre: restrictions budgétaires, sans doute, monsieur Bourque.

Puis, le verglas de janvier 98 vint. Mais, comme il était solide et en bon état, il ne laissa aucune de ses branches se briser sous l'assaut de cette glace diabolique. Cependant, un autre danger le guettait: en effet, il fut soudainement attaqué à sa base par une certaine chenille qui, « le mors aux dents », arracha non seulement son écorce mais une partie de son tronc.

Que faire pour le sauver! J'en appelle aux employés du Jardin botanique pour me conseiller, s'il est toujours possible de le rattrapper.

Yves BLONDIN
Montréal

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Les textes peuvent également être acheminés par fax au 285-4816 ou par email à l'adresse: edlio@lapresse.ca



Pierre Gravel



Jean Rochon



Pierre Bourque

Un projet démagogique et provocateur

On dit, dans les coulisses outaouaises, que le projet de bourses du millénaire est une idée à laquelle Jean Chrétien tenait mordicus, histoire de laisser sa marque dans l'histoire. Tout le monde n'était pas d'accord au Conseil des ministres, notamment Stéphane Dion, qui n'avait pas besoin d'une autre patate chaude.

N'importe. Armé de sondages montrant que l'idée de subventionner les étudiants était populaire partout et même au Québec (le contraire eût été étonnant ! Qui n'aime pas recevoir de l'argent ?), M. Chrétien s'est obstiné et a gagné.

Eh bien, félicitons-le pour son beau programme ! Le simple fait que M. Chrétien ait eu une idée personnelle est déjà un événement digne de mention. Après cinq ans de règne sans imagination, il a enfin mis la main sur un projet plus ou moins original, lui qui n'avait rien trouvé d'autre, pour occuper ses cinq années au pouvoir, que d'appliquer une à une, quoiqu'avec moins de brio, les politiques du gouvernement Mulroney !

Rien ne pourra mieux illustrer, pour l'édification des générations futures, ce que fut le règne de Jean Chrétien, que ces bourses du millénaire : l'exemple parfait d'une politique superficielle et démagogique, qui jette de la poudre aux yeux sans contribuer le moins du monde à régler les vrais problèmes, et qui risque même d'en créer de nouveaux.

Ces bourses engloutiront des fonds qui auraient dû aller à l'amélioration du système scolaire, et elles contribueront à faire pourrir encore davantage, si c'est possible, les relations entre Québec et Ottawa.

Est-ce pure inconscience ou provocation savamment calculée ? Difficile à dire, mais on reste bouche bée devant cette extraordinaire ingérence fédérale dans l'éducation.

Mardi soir, à Radio-Canada, le ministre Marcel Massé, dépêché sur le front québécois, s'évertuait à faire valoir que ce projet de

bourses ne constitue aucunement une ingérence dans un champ de compétence provinciale, puisqu'il ne concerne pas le contenu de l'éducation et qu'Ottawa a une longue tradition d'aide à l'inscription postsecondaire... Mais cette argumentation est tout simplement inacceptable.

Elle aurait pu passer, à la rigueur, et en tirant sur l'élastique, à l'époque où l'argent tombait des arbres. Pas aujourd'hui. Pas à l'heure où le système scolaire, tout comme le secteur hospitalier, se trouve encore sous le coup de la réduction draconienne des « paiements de transfert » fédéraux.

Ottawa peut bien se vanter de son fameux déficit zéro, la vraie question est de savoir comment il a été atteint. La réponse : facilement, puisque cela s'est fait sur le dos des autres ! Il aura suffi de pelleter la neige dans la cour du voisin du bas. Le gouvernement provincial fait maintenant de même envers les municipalités, et hop, c'est vous, le simple citoyen perché tout au bas de la côte, qui recevez la bordée de neige, sous forme de services réduits.

La décence, si ce mot a encore un sens, aurait été de relever substantiellement les transferts aux provinces, maintenant qu'Ottawa a ramené de l'ordre dans ses finances. Il ne se serait pas agi de générosité, mais du remboursement d'une dette flagrante. Ah ! mais il y avait la vanité de Jean Chrétien, qui veut attacher son nom à quel que bonbon gouvernemental. À quoi s'additionnait le besoin viscéral de tout gouvernement de s'assurer une visibilité maximale. Le cadeau direct au citoyen rapporte plus, en matière électorale, que l'envoi d'enveloppes globales aux provinces.



Lysiane GAGNON

Contrairement à la théorie fédérale, il s'agit bel et bien d'une ingérence, aussi indirecte soit-elle, dans le contenu de l'éducation.

Quand on décide d'injecter deux milliards et demi d'argent nouveau dans quelque domaine que ce soit, on se trouve ipso facto à déterminer des priorités.

Or, la priorité, en éducation, n'est pas l'accès aux études supérieures. Pas dans un pays qui détient le record de la scolarisation postsecondaire de tous les pays membres de l'OCDE. Pas dans un pays où les étudiants bénéficient, surtout au Québec, de droits de scolarité outrageusement bas, et d'un système de prêts et bourses fort développé. Les étudiants, loin d'être une minorité opprimée, sont les enfants gâtés de leur génération, ceux qui ont le plus de chances de faire leur chemin dans la vie et d'échapper au chômage qui affecte présentement près d'un jeune sur cinq.

De toute façon, même dans l'hypothèse improbable où il se trouverait, au Canada, un certain nombre de premiers de classe vraiment incapables d'accéder à l'université, ce n'est pas là que sont les besoins les plus criants. L'accès, fort bien, mais l'accès à quoi ?

Trois ans de compressions budgétaires ont laissé les universités exsangues, et la qualité de l'enseignement et de la recherche se détériore forcément. À quoi sert-il d'attirer encore plus d'étudiants sur les campus, si c'est pour leur donner une formation déficiente et des diplômes dévalués ? S'il fallait injecter des fonds dans les universités, c'est au niveau du contenu et non pas de l'accès qu'il fallait le faire.

Et encore, sans doute serait-il encore plus important de relever d'abord le niveau de la formation primaire et secondaire. Au Québec, plus d'un étudiant sur trois (36,4 %) inscrits à l'université n'arrivent même pas à décrocher un diplôme de premier cycle. De deux choses l'une : soit que ces jeunes-là ne devraient pas être à l'université, mais là où ils pourraient apprendre un bon métier manuel ; soit qu'ils sont arrivés à l'université sans le bagage nécessaire. On ne réussit pas d'études universitaires sans avoir acquis au préalable une formation générale minimale et une certaine discipline de travail. Où cela se trouve-t-il ? À l'école. Rendu à l'université, il est trop tard.

Si M. Chrétien était le moins sincère dans son désir de stimuler l'éducation, c'est l'école qu'il aurait aidée, via les gouvernements qui en sont responsables. Mais évidemment, on comprend qu'en matière électorale, il est plus rentable de distribuer des chèques garnis de feuilles d'érable aux étudiants... d'autant plus que ces derniers, contrairement aux enfants du primaire, ont le droit de vote !

Les bourses du millénaire se grefferont, dieu sait comment, à un système subventionnaire déjà établi. Ou elles reposeront sur des critères différents, et cela contrecarrera les politiques provinciales, ou alors elles seront accordées en fonction des mêmes critères que les bourses actuelles, et cela sera un cas patent de dédoublement de services.

Au Québec, où les contribuables assument déjà une proportion démesurée de la formation de chaque étudiant, l'arrivée de nouveaux boursiers pas mieux préparés que les autres aura des répercussions financières considérables. Que peut faire le gouvernement Bouchard ? Augmenter les droits de scolarité ?

Opinions

Concours éditorial La Presse-Journée mondiale du livre

La Presse s'associe à la Journée mondiale du livre pour inviter les élèves de troisième, quatrième et cinquième secondaire de la région de Montréal à participer à un concours éditorial. Il suffit de répondre, dans un texte d'opinion, à la question suivante : « Selon vous, publiera-t-on encore des livres dans cent ans ? Oui ou non. »

Les gagnants des deux catégories, (oui et non), verront leur texte publié dans la page Opinions de La Presse, le jeudi 23 avril, Journée mondiale du livre. Les auteurs des textes primés recevront en outre un certificat cadeau de 250 \$ des mains d'Alain Dubuc, éditorialiste en chef de La Presse, lors de la grande soirée de clôture de la Journée mondiale du livre, en présence de son porte-parole officiel, Daniel Lemire. Voici les règlements du concours.

□ **Durée du concours :** Le concours débute le 25 février 1998 pour se terminer le 31 mars 1998.

□ **Conditions de participation :** Tous les étudiants de troisième, quatrième et cinquième secondaire des écoles des régions administratives de Montréal, Montérégie, Laval, Laurentides, Lanaudière sont éligibles, en autant que leurs textes aient été sélectionnés et acheminés par leur école.

□ **Méthode d'attribution des prix :** Les étudiants sont invités par leur professeur à produire un texte d'opinion de 500 à 700 mots en réponse à la question suivante : Selon vous, publiera-t-on encore des livres dans 100 ans ?

Les écoles sélectionnent six textes, les font parvenir à l'Association des éditeurs de livres au plus tard le 31 mars. L'ANEL reçoit dix textes (cinq oui et cinq non). Ces textes sont remis à l'équipe éditoriale de La Presse, le 16 avril. Celle-ci choisit les deux textes gagnants.

Les deux textes sont publiés dans la page B3 de La Presse du 23 avril. De plus, un certificat-cadeau d'une valeur de 250 \$ est remis à chacun des gagnants par Alain Dubuc, lors de la soirée de clôture de la Journée mondiale du livre, à la Bibliothèque nationale, le 23 avril. La page éditoriale laminée est également remise aux gagnants.

Les textes doivent avoir entre 500 et 700 mots. Ils doivent être rédigés en français et être dactylographiés à double interligne. Le nom de l'étudiant et de son école, ainsi que son niveau scolaire, doivent être indiqués.

Les textes doivent parvenir au plus tard le 31 mars 1998 à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) au 2414 boulevard Rosemont, Montréal, Québec, H2Y 1K4 ou télécopiés au (514) 273-9657.

Pour information : Nathalie Parent, ANEL, 273-8130.

Produits et services financiers : passons maintenant aux actes !

CLAUDE BÉLAND

La Presse publie ici des extraits de la conférence de M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, prononcée le 18 février dernier devant les membres de la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières. M. Béland y avait traité des enjeux liés au projet de loi 188 sur la distribution de produits et de services financiers.

En rapprochant les continents et les pays, la mondialisation entraîne une concentration toujours plus grande des forces financières. C'est ainsi que, sur le plan international, les fusions et les regroupements d'institutions financières se multiplient à un rythme rapide, depuis quelques années.

La mondialisation des marchés s'accompagne aussi de plusieurs phénomènes qui changent les règles du jeu dans l'industrie des services financiers. Je pense ici au resserrement de la concurrence, à la modification radicale des réseaux de distribution, au changement de comportement des épargnants et des investisseurs.

Chose certaine, le Mouvement des caisses Desjardins n'échappe pas à ces nouvelles réalités et c'est pourquoi il a ouvert, il y a maintenant près de trois ans, le grand dossier de la réingénierie pour adapter le réseau des caisses et celui des filiales aux exigences du prochain millénaire.

Le gouvernement québécois, sur l'initiative du ministre d'État de l'Économie et des Finances, M. Bernard Landry, a aussi ouvert le débat sur l'avenir des services financiers au Québec avec la publication, en juin 1996, d'un rapport intitulé *La distribution de produits et services financiers aux particuliers : relever résolument le défi du changement*. Il déposait ensuite, en décembre dernier, le projet de loi 188 sur la distribution de produits et services financiers. Presque deux ans après le rapport de juin 1996, une Commission parlementaire entend maintenant les commentaires des groupes intéressés à se prononcer sur le projet de loi.

Le ministre est conscient des enjeux qui confrontent le secteur financier québécois et c'est pour cela qu'il a tenu à déposer un projet de loi qui complète le décloisonnement entamé, il y a une décennie, en permettant notamment aux institutions de dépôt de distribuer l'ensemble des produits d'assurance. Il sait que le décloisonnement, au sein des économies avancées, est un phénomène irréversible et que des gestes concrets doivent être posés pour que tous les intervenants du secteur financier, au Québec, puissent prendre leur place dans l'économie du XXI^e siècle.

Mais il n'en fait pas moins face à des gens qui opposent une résistance farouche au changement, des gens qui se préoccupent très peu de l'avenir des institutions financières de chez nous, mais qui tiennent surtout à ne pas affaiblir le régime de la vente par intermédiaires, qu'importe le fait que ce soit le plus souvent pour le bénéfice d'institutions étrangères. On oublie trop souvent qu'à l'heure actuelle, pour 100 \$ de primes souscrites au Québec, autant en assurances de dommages qu'en assurance individuelle de personnes, 75 \$ le sont auprès d'assureurs dont l'actionnaire majoritaire n'est pas québécois.

Alors que partout sur la planète, les institutions financières ont la liberté de réagir promptement aux effets de la mondialisation



Claude Béland

et du décloisonnement, alors que dans plus d'une quarantaine d'États américains, ainsi qu'en Europe, le décloisonnement est déjà reconnu, il est assez incroyable qu'à l'intérieur du débat qui a cours au Québec, on en soit encore à écouter des propos passésistes, folkloriques, déconnectés de ce qui se passe dans la réalité. Car, tout comme en 1987, au moment où le gouvernement décidait d'initier le décloisonnement, on nous présente encore aujourd'hui les mêmes scénarios apocalyptiques pour les intermédiaires.

Le malheur, c'est qu'un groupe bien organisé peut facilement jeter du sable dans la machine législative et l'empêcher de fonctionner. C'est une façon habile et facile de forcer le statu quo... en faisant fi de l'avenir des services financiers au Québec. Et le statu quo, au train où vont les choses aujourd'hui, ça veut dire prendre du retard. Lorsque vous ne bougez pas et que tout le monde avance, c'est comme si vous reculez. Les gens qui, au Québec, ne veulent pas du décloisonnement ont déjà obligé le gouvernement à reporter plusieurs fois le dépôt de son projet de loi et ils feront tout, encore une fois, pour en retarder l'adoption, ou pire encore, pour le faire mourir au feuillement.

Ils ont aussi réussi à arracher toutes sortes de compromis, lors de la rédaction du projet de loi 188, de sorte que nous avons affaire à un projet de loi fort compliqué, qui soumet les caisses Desjardins à toutes sortes de conditions particulières, ce qui va rendre le décloisonnement (c'est-à-dire la possibilité pour les employés de la caisse d'offrir aux membres tout l'éventail des services financiers) difficile à réaliser, surtout pour les petites caisses dans les petits milieux.

S'il y avait, au 31 décembre dernier, 1 275 caisses au Québec, c'est parce que des milliers de Québécois et de Québécoises, dans chaque coin de la province, ont mis sur pied une caisse dans leur localité, pour se donner accès à certains services et pour avoir ensemble un instrument qui les aide à développer leur milieu.

Mais le projet de loi 188, tel qu'il est actuellement libellé, permettrait à des entreprises extérieures au secteur financier d'agir plus librement que certaines petites caisses en matière de distribution de produits d'assurance. C'est donc parce que nous tenons à assurer la profitabilité et la viabilité de cha-

que caisse, et son autonomie, que dans le mémoire que nous avons soumis à la Commission parlementaire, nous dénonçons plusieurs iniquités et plusieurs règles qui compliqueraient ainsi la tâche aux caisses.

S'il y a chez nous des banquiers qui suggèrent de fermer les régions, nous, chez Desjardins, nous voulons l'inverse : nous voulons des régions dynamiques, remplies de gens qui sont fiers de leur coin de pays et qui veulent le développer. Et nous voulons que les caisses soient encore pour longtemps, partout au Québec, l'un des instruments de ce développement. C'est pour cette raison que nous voulons être certains que la loi nous permettra de mettre en oeuvre les moyens grâce auxquels les caisses demeureront fortes dans chacun de ces milieux.

Et pour cela, nous ne demandons pas de privilèges. Ce que nous voulons, ce sont les mêmes règles pour tous, la même formation exigée pour la vente des produits spécialisés, la même déontologie, un même organisme de contrôle et de surveillance pour tous. Le Mouvement Desjardins n'a jamais voulu tuer la concurrence. Il reconnaît la légitimité et l'importance de tous les modes de distribution, qu'il emploie tous d'ailleurs à un degré ou à un autre, pour ses propres produits et services. Que tous les représentants soient soumis aux mêmes règles, voilà ce qui est équitable.

Toutes ces règles qui compliqueraient inutilement la distribution des produits et services financiers, et qui la compliqueraient inégalement au détriment des membres des caisses, pourraient facilement être modifiées sans retarder la suite du processus législatif. Or nous croyons que le gouvernement doit s'engager à le faire, dans un souci d'équité. Car le temps presse. Il importe, en effet, que la loi 188 soit adoptée dans les plus brefs délais. Cela fait des mois que nous allons de délais en délais et que nous ne faisons rien de plus que faire vivre l'industrie du lobbying à force de discussions et de négociations à n'en plus finir.

Voulons-nous encore, comme société, des institutions financières fortes qui nous appartiennent, qui pourront continuer longtemps à nous servir, à servir nos collectivités et nous permettre de conserver ici une expertise précieuse, des centres de décision stratégiques et offrir des emplois de qualité aux gens de chez nous ? Poser la question, c'est y répondre. Et on se demande alors pourquoi il faudrait se priver de la possibilité de leur permettre de développer encore leur offre de service, de s'organiser pour qu'elles puissent croître et prospérer encore longtemps, même si l'environnement concurrentiel s'est beaucoup resserré.

Le Québec doit légiférer en matière de distribution de produits et services financiers. S'il ne le fait pas, non seulement se privera-t-il de donner au secteur financier québécois la possibilité de devenir meilleur, mais il risque fort de voir les règles du jeu être fixées au niveau fédéral et de se condamner lui-même à s'y conformer le moment venu.

Les caisses Desjardins ne sont pas là pour enrichir des actionnaires disséminés sur la planète. Elles sont là pour servir leurs membres, pour qu'ils aient accès, par l'intermédiaire d'une entreprise dont ils sont propriétaires, à des services compétitifs sur les plans de la qualité et des coûts. Elles sont là pour continuer à appuyer le développement de nos milieux. Leur donner le moyen de continuer à le faire, ce n'est pas leur accorder un privilège. C'est nous permettre à tous de compter encore pour le siècle qui s'amène sur l'une de nos plus grandes réussites collectives du siècle qui s'achève.

Politique

Mike Harris s'en prend à son tour au budget Martin

Presse Canadienne
COLLINGWOOD, Ontario

Le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a sévèrement critiqué le budget fédéral, hier, affirmant qu'il constituait un affront aux provinces et un coup à la coopération entre les deux ordres de gouvernement.

M. Harris n'a pas, contrairement à certains de ses prédécesseurs en Ontario, l'habitude de blâmer le fédéral, mais la journée d'hier a semblé indiquer que cela était en train de changer.

Le premier ministre a reproché à Ottawa de n'avoir pas transmis une partie du dividende fiscal aux provinces, et l'a fustigé pour son ap-

proche unilatérale avec l'adoption d'un nouveau programme de dépenses dans un domaine de juridiction exclusivement provinciale.

« Tous les premiers ministres, toutes les provinces vont se sentir échaudés, et trahis », a-t-il affirmé.

Mais son homologue de l'Alberta, Ralph Klein, a réagi bien diffé-

remment, se disant satisfait de voir les « fédéraux » suivre son exemple.

Ces dernières années, le premier ministre Klein a équilibré son budget, décrété illégaux les déficits et affecté près de 8 milliard au remboursement de la dette provinciale.

« Depuis 1993, Ralph Klein a montré la voie. Le reste du pays, et

maintenant le gouvernement fédéral, lui ont emboîté le pas, et nous allons continuer à partager nos bonnes idées », a commenté le Trésorier de l'Alberta, Stockwell Day.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, lui, n'était pas content. Il a déploré qu'il n'y ait à peu près rien de prévu, dans le budget fédéral, pour la santé notamment, ajoutant que le budget de la province, très serré, allait devoir être géré avec la plus grande prudence.

Le premier ministre Harris en avait également contre le nouveau fonds de bourses du millénaire, un programme de 2,5 milliards, annoncé mardi par le ministre des Finances, Paul Martin.

Ces dernières années, les provinces et Ottawa se sont efforcés d'éviter de tels programmes unilatéraux de dépenses, et de mettre davantage l'accent sur la coopération. Mais cette nouvelle mesure n'améliorera pas les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, a prédit M. Harris.

Le premier ministre estime par ailleurs que le ministre Martin aurait dû aller beaucoup plus loin dans les réductions d'impôts.

Le Canada maintient ses préparatifs militaires

Presse Canadienne

Même si les tensions semblent s'apaiser dans la crise Irak / États-Unis, le Canada va de l'avant avec sa contribution aux préparatifs militaires dans le golfe Persique.

Deux avions-ravitailleurs canadiens ont atterri au Koweït, hier, et un navire de combat canadien rejoindra d'ici peu la flotte sous commandement américain dans le Golfe.

Ottawa, tout en se disant « prudemment optimiste » au sujet d'une proposition de solution diplomatique à la crise, n'a pas encore rappelé ses forces de cette partie du monde.

La frégate HMCS Toronto, partie plus tôt au cours du mois, contournerait la péninsule d'Arabie, hier, et on s'attendait à ce qu'elle atteigne le Golfe d'ici demain ou samedi.

À moins d'avis contraire, les 230 membres de l'équipage de la frégate demeureront dans le Golfe pour aider à faire respecter les sanctions imposées par les Nations unies à l'Irak à la suite de la guerre du Golfe, en 1991.

Les premiers effectifs d'un groupe pouvant atteindre 100 militaires — mécaniciens, équipages de réserve et personnel de soutien — devaient quitter Winnipeg aujourd'hui pour rejoindre les premiers Canadiens arrivés au Koweït, a indiqué un capitaine de l'armée de l'air à Winnipeg.

Même s'il n'y a pas de frappes militaires, ce personnel devra tout de même contribuer à ravitailler les avions de chasse américains qui effectueront des patrouilles au-dessus du Golfe, a-t-on expliqué.



AVOIR LE CHOIX, C'EST RASSURANT!

Les Obligations Flexi-REER du Québec: un placement de premier choix car elles vous offrent toute la flexibilité nécessaire dans le contexte actuel de fluidité des taux d'intérêt.

Profitables: elles offrent un taux des plus concurrentiels (4,25%*) et un **boni d'intérêt de 0,50 % à l'échéance** si vous les réinvestissez dans un autre produit à terme** offert par Placements Québec, portant ainsi le taux d'intérêt annuel à 4,75%. De plus, aucuns frais d'adhésion ou de sortie ne viennent diminuer votre rendement et **les frais de transfert vous seront remboursés.**

Flexibles: vous pouvez les échanger sans pénalité, en tout temps avant leur échéance de 18 mois, contre un autre produit à terme** offert par Placements Québec. Vous pourrez ainsi profiter d'une hausse éventuelle des taux d'intérêt.

OBLIGATIONS
**FLEXI
REER**
DU QUÉBEC

Sûres: votre capital est garanti à 100% par le gouvernement du Québec.

Les Obligations Flexi-REER vous sont **offertes exceptionnellement jusqu'au 31 mars.** Profitez-en!

Pour vous procurer des Obligations Flexi-REER du Québec, appelez un de nos agents d'investissement dès aujourd'hui au (418) 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229, **du lundi au vendredi de 8h à 20h, et les samedis jusqu'au 28 février ainsi que le dimanche 1^{er} mars, de 9h à 17h.**

Les produits de Placements Québec sont aussi offerts chez les intermédiaires en assurance, les courtiers en valeurs mobilières et dans les institutions financières.

Les formulaires et dépliants sont disponibles dans les bureaux de Communication-Québec et dans plus de 1 000 bureaux de poste corporatifs.

*Le ministre des Finances se réserve le droit de modifier le taux qui sera offert.

**Tous les produits d'échéance égale ou supérieure à un an, à l'exception des Obligations Flexi-REER et des Obligations d'épargne du Québec, sont admissibles.

TAUX ANNUEL DE
4,25%
POUR 18 MOIS

BONI D'INTÉRÊT DE
0,50%
À L'ÉCHÉANCE

 **PLACEMENTS
QUÉBEC**

Notre intérêt à tous

www.placementsqc.gouv.qc.ca

1 800 463-5229

Québec 

SORTEZ
de l'ordinaire
avec le cahier
Sortir
du jeudi dans
La Presse

LE BEST-SELLER
des best-sellers
Le cahier
Livres
chaque dimanche dans
La Presse

Pour **FAIRE LE POINT**
sur l'actualité
lisez le cahier
Plus
chaque samedi dans
La Presse

Politique

Martin accusé de se préparer à succéder à Chrétien

Alexa McDonough qualifie les manoeuvres du ministre des Finances de lamentables

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Sans même attendre d'être premier ministre, Paul Martin se serait attribué un nouveau portefeuille, celui de ministre de l'Éducation, et il aurait cloué au pilori son principal rival dans la prochaine course à la direction libérale, le ministre de la Santé Allan Rock, a laissé entendre hier la leader du NPD, Alexa McDonough.

Au lendemain du dépôt du budget fédéral par le ministre des Finances, centré sur l'aide aux étudiants, c'est le genre de bruit qui courrait hier dans les couloirs du Parlement.

« Je pense que c'est lamentable, mais je crois qu'il y a un besoin urgent de convaincre Paul Martin que ce qui est en jeu, ce n'est pas une course au leadership mais les besoins fondamentaux du système de santé et des gens », a dit Mme McDonough.

M. Rock, qui a besoin de la plus grande visibilité pour satisfaire ses projets politiques, a bien peu reçu mardi du ministre Martin. On sait que les transferts aux provinces ont été lourdement amputés depuis six ans et qu'ils ont été la cause de la détérioration du système de santé dans les provinces.

Or, M. Martin a annoncé avant-hier que ces transferts aux provinces seraient augmentés de 900 millions cette année et de 1,5 milliard pour chacune des deux années suivantes. Le hic, affirment les milieux de la santé, c'est que ces « augmentations » sont loin de

combler le manque à gagner de ces dernières années.

Coup d'arnaque de Paul Martin à son collègue et rival Allan Rock dans une future course à la direction ? Beaucoup le pensent, mais peu osent le dire sur la place publique.

L'Association canadienne des soins de santé (ACS), une fédération d'associations hospitalières et de santé provinciales et territoriales, constate de son côté que les fonds « supplémentaires » annoncés par le ministre des Finances pour la santé « ne sont pas des fonds nouveaux ».

M. Martin a annoncé mardi, dans son discours du budget, que l'établissement d'un seuil minimal en argent de 12,5 milliards de dollars par année pour les transferts aux provinces représentait son plus important poste de dépenses dans le budget de cette année.

« Au-delà des prévisions courantes, a-t-il dit, entre aujourd'hui et l'an 2002, les provinces recevront 7 milliards de dollars supplémentaires en paiement de transfert du gouvernement canadien pour la santé, l'éducation et l'aide sociale. »

La directrice générale de l'ACS, Sharon Sholzberg-Gray, affirme pour sa part que le budget d'hier ne verse aucune nouvelle somme dans les transferts pour la santé ou les autres programmes sociaux.

« Tout ce qu'a fait le ministre, a-t-elle fait savoir dans un communiqué, c'est d'annoncer à nouveau l'annulation des réductions prévues du transfert pour 1998 et 1999. C'est une réalité budgétaire déguisée, rien de

plus. »

Si l'ACS exhorte le gouvernement fédéral à investir de nouvelles sommes pour garantir que notre système de santé demeure accessible et viable pour tous les Canadiens, il n'est pas dénué de fondement de croire que le ministre de la Santé ait eu les mêmes exigences,

lui qui affirme vouloir mettre sur pied de nouveaux programmes tels les soins à domicile et l'assurance-médicaments. M. Rock doit pour l'instant se contenter du 70 millions de dollars que rapportera au gouvernement fédéral la récente augmentation des taxes sur le tabac.



Alexa McDonough



Allan Rock

**Fonctionnel.
Raffiné.
Accessible.**

Le sac-pochette à bandoulière amovible signé Holt Renfrew.

88 \$

Tantôt, vous promenez votre élégance en bandoulière. Tantôt, vous tenez votre chic dans la paume de votre main. Polyvalent, notre sac-pochette se pare, à votre guise, d'une chaînette chic et pratique. À voir en huit nuances pleines d'esprit.

Dès aujourd'hui.

Seulement chez
HOLT RENFREW

UN SERVICE CHALEUREUX SANS FLAFLA. DES RÉPONSES SIMPLES SANS BLABLA.

APTIVA™ E06 IBM

- Processeur évolué MMX™ GX86 PR166 MHz • Mémoire RAM¹ de 24 Mo • Disque dur de 2,5 Go • Vidéo plein écran MPEG 1 • Graphiques 3D • Son 3D • Modem de 56 kbps • CD-ROM 24X max.² • Écran couleur IBM de 15 po³ • 90 jours ou 90 heures sur Internet⁴ • Centre de communication RingCentral™ • Windows™ 95, Lotus™ SmartSuite™, logiciel AntiVirus IBM • Encyclopédie multimédia WorldBook⁵ • Imprimante couleur à jet d'encre Lexmark 1000 • Service d'installation à domicile

Prix : 1799 \$

Modèle anglais Aptiva E05 IBM également offert

À L'ACHAT DE TOUT NOUVEL ORDINATEUR APTIVA SÉRIE E D'IBM ENTRE LE 1^{er} FÉVRIER ET LE 31 MARS 1998, OBTENEZ UN TÉLÉPHONE VISTA™ 350 DE BELL⁶

AMBRA™ ISPIRATI 333E⁷

- Processeur évolué MMX Media GX de 200 MHz • Mémoire RAM¹ de 32 Mo • Disque dur de 3 Go • Vidéo plein écran MPEG 1 • Graphiques 3D • Sortie pour téléviseur • Modem de 56 kbps • CD-ROM 24X max.² • Centre de communication • Écran couleur multimédia Ambra de 14 po³ • Windows 95, Lotus SmartSuite, logiciel AntiVirus IBM • Canadian Encyclopedia Plus⁵, offre d'encyclopédie WorldBook édition de luxe⁵ • Service d'installation à domicile

Prix : 1499 \$

POUR SEULEMENT 200 \$ DE PLUS, OBTENEZ UN ÉCRAN DE 15 po³, UNE IMPRIMANTE COULEUR À JET D'ENCRE LEXMARK 1000 ET LE SYSTÈME HOME DIRECTOR IBM.

POUR TOUT PC COMPATIBLE IBM

<p>LOGICIEL L'IMPÔT PERSONNEL 39,99 \$</p> <p>MANCHE À BALAI IBM 49,99 \$</p>	<p>MÉMOIRE SDRAM GB MICRO 32 Mo, 168 BROCHES 3,3 V 109,99 \$</p>	<p>ACCÉLÉRATEUR VIDÉO PCI VIPER V330 128 BITS DE DIAMOND 259,99 \$</p> <p>SCANNEUR COULEUR À PLAT IBM 319,99 \$</p>
---	---	---

Prix en vigueur jusqu'au 4 mars 1998. Les PC dans cette annonce sont livrés avec un système d'exploitation. Les écrans et haut-parleurs peuvent être légèrement différents de ceux qui sont illustrés ci-dessus. * Cette offre est en vigueur du 1^{er} février au 31 mars 1998 et n'est disponible qu'au Québec et en Ontario, jusqu'à épuisement des stocks. Détails en magasin. 1. La mémoire vidéo RAM est de 1 ou 2 Mo de mémoire vive. 2. Vitesse de lecture variable. La vitesse de lecture réelle varie et est souvent inférieure à la vitesse maximale permise. 3. La grandeur de l'image mesurée en diagonale varie selon le modèle. 4. Des frais d'internet s'appliquent aux appels faits à l'extérieur des zones d'appel local qui sont : Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Burlington, Cambridge, Guelph, Hamilton, Hespeler, Kingston, Kitchener, London, Oshawa, Ottawa, Pembroke, Toronto, Waterloo, Montréal, Québec, Moncton, Amherst, Antigonish, Bridgewater, Halifax, Kentville, Lawrencetown/Middleton, New Glasgow, Port Hawkesbury, Shubenacadie, Sydney, Truro, Windsor, Wolfville et Yarmouth. Cette offre est disponible seulement par l'entremise d'ISTAR. 5. En anglais seulement. IBM, Aptiva et RingCentral sont des marques de commerce ou des marques déposées d'International Business Machines Corporation, utilisées sous licence par IBM Canada Ltd. MMX est une marque de commerce d'Intel Corp. Windows est une marque déposée de Microsoft Corp. Lotus est une marque déposée de Lotus Development Corp. Ambra est une marque de commerce d'ICPI. © IBM Corporation, 1998. © IBM Canada Ltd., 1998. Tous droits réservés.

VISITEZ NOTRE MAGASIN VIRTUEL
www.can.ibm.com/lamaison

POUR EN SAVOIR PLUS, FAITES LE
1 800 267-9077, poste 58K

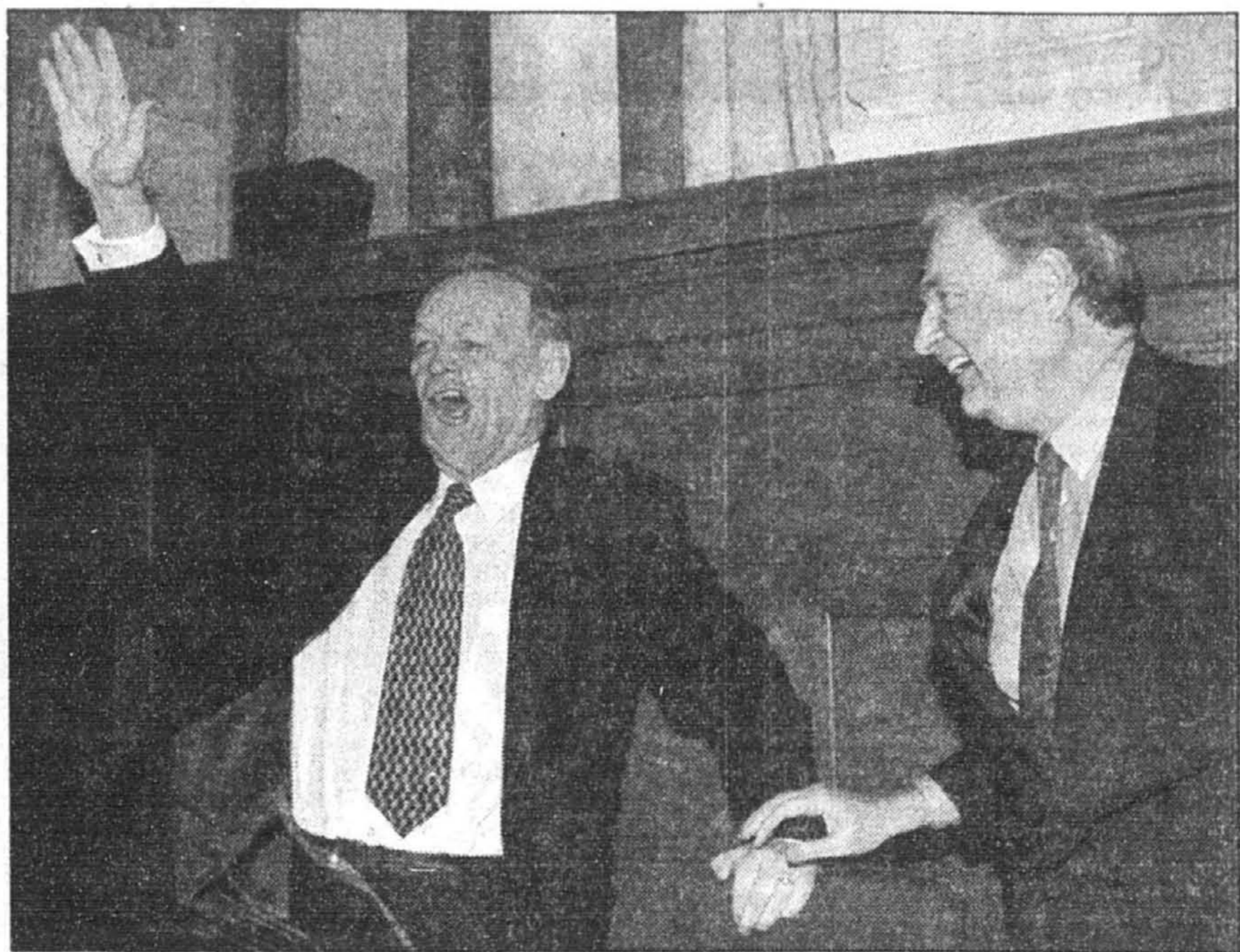
MONTREAL
Centre Eaton, 705, rue Sainte-Catherine Ouest
Tél. : (514) 282-1671

LAVAL
1789, boul. Saint-Martin Ouest
Tél. : (514) 686-9266

Politique



Preston Manning reproche au gouvernement de ne rien faire pour réduire la dette et les impôts.



Réunion du caucus des libéraux hier à Ottawa. Jean Chrétien y a reçu son lieutenant Paul Martin dans les formes...

Martin se défend d'avoir laissé tomber la classe moyenne

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le ministre des Finances, Paul Martin, s'est dit « très surpris » qu'on lui reproche, moins de 24 heures après le dépôt de son budget, d'avoir négligé la classe moyenne en n'allégeant pas son fardeau fiscal.

« Ce que je ne comprends pas, a-t-il dit à *La Presse*, c'est que je croyais que je ne pouvais pas être

plus clair sur la question des impôts. Je suis très surpris. »

Le ministre a donc réaffirmé que les mesures présentées hier aux Canadiens ne sont qu'un début et que dès qu'il le pourra, il étendra les réductions d'impôt à toute la classe moyenne.

Paul Martin, quelque peu déconcentré par cette réaction généralisée à son budget, a donc passé une grande partie de la journée d'hier à

tenter de convaincre la presse et l'opposition que le meilleur était encore à venir pour les Canadiens.

Malgré un déficit zéro, le premier en 28 ans au pays, le ministre des Finances a surtout orienté les allègements fiscaux de son cinquième budget du côté des plus démunis.

Les familles qui gagnent moins de 40 000 \$ et les célibataires qui touchent moins de 20 000 \$ ont en

effet droit à respectivement 1000 et 500 \$ de plus de revenus non imposables. Quant à ceux qui gagnent moins de 50 000 \$, ils n'ont plus à payer la surtaxe générale de 3 %. Ceux qui gagnent entre 50 000 et 65 000 \$ verront cette surtaxe réduite.

« J'ai toujours dit, a expliqué Paul Martin, qu'il fallait procéder par étapes. Avant de baisser les impôts de quelqu'un qui fait 80 000 \$

par année, il faut baisser les impôts de celui qui fait 20 000 ou 50 000 \$.» Le ministre a précisé qu'il n'avait nullement l'intention d'abandonner la classe moyenne à son sort, mais de s'assurer que celle-ci s'élargisse. « Il faut permettre aux plus pauvres, poursuit-il, d'accéder à la classe moyenne. C'est cet objectif que le budget vise. »

M. Martin a en outre souligné que les nouvelles mesures destinées aux étudiants dans son budget étaient justement prévues pour soulager la classe moyenne.

Le ministre a cependant reconnu qu'il n'avait pas dit quand exactement il allégerait le fardeau fiscal de toute la classe moyenne. « Je me garde toujours une marge de manœuvre, a-t-il dit. Parce que je ne suis pas capable de prédire l'avenir. Mais soyons très clairs. Notre intention c'est de baisser les impôts le plus vite possible, dès que nous pourrions nous le permettre. »

Par ailleurs, M. Martin a rappelé que la dette publique de 583 milliards pesait lourdement sur l'économie canadienne. Et une baisse importante des impôts ne pouvait survenir avant que le rapport dette-PIB ne soit ramené en deçà de 60 %. Il était à la fin de 1997 de 71,1 %.

« Il faut s'isoler de la volatilité des marchés étrangers, estime Paul Martin. Et là nous serons en mesure de baisser les impôts. »

Critiques de l'opposition

Aux Communes hier, les partis d'opposition n'ont pas manqué de reprocher au gouvernement d'avoir préféré aux réductions d'impôt, si tôt le déficit éliminé, un train de nouvelles dépenses.

Le chef réformiste Preston Manning s'est élevé contre l'accroissement de 48 milliards des revenus du gouvernement alors que rien de sérieux n'est fait pour réduire la dette et les impôts.

Le premier ministre Jean Chrétien a répondu qu'il était temps pour les réformistes « de se détendre et de se réjouir » devant la bonne performance du gouvernement. Le chef conservateur Jean Charest a de son côté saisi l'occasion pour demander à M. Chrétien si c'était là le message qu'il entendait livrer aux chômeurs et aux jeunes enfants de ce pays qui sont dans la pauvreté.

C'EST FOU comme on S'AMUSE!



Le RAV4 1998 à toit souple
22 934 \$*
avec groupe sport

En 1998, le RAV4 fera des RAVages. Toyota a non seulement amélioré le couple moteur et augmenté la puissance, elle a aussi raffiné le design. Et puis il y a cette nouvelle sensation d'espace... Abaissez le toit de vinyle, rangez le panneau de toit ouvrant sur la portière arrière et voilà! Amusez-vous encore plus...

TOYOTA
www.toyota.ca / 1 888 TOYOTA-8

* P.D.S.F. du RAV4 2 portes 1998 de Toyota, traction avant à toit souple (XP11VM-B-03) avec boîte manuelle 5 vitesses. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Transport, préparation, immatriculation, assurances et taxes en sus.

PLEIN la vue!

dans le cahier

Cinéma

tous les samedis dans

La Presse

Pour **FAIRE LE POINT**
sur l'actualité

lisez le cahier

Plus

chaque samedi dans

La Presse

VERGLAS 1998

On y a mis toute notre énergie!

Lors de la tempête de verglas de janvier dernier, Hydro-Québec a dû faire appel à une expertise bien de chez nous, nos entrepreneurs québécois! Nuit et jour, sept jours par semaine, ils ont reconstruit les lignes de transport et de distribution d'énergie!

Ces entrepreneurs sous-traitants construisent des lignes électriques au Québec depuis plus de 50 ans! Ils représentent un savoir-faire québécois reconnu et important! Les événements des dernières semaines nous le démontrent. Le Québec se doit de conserver cette précieuse expertise, et de nous supporter dans notre bataille pour le maintien de la sous-traitance à Hydro-Québec.

L'A.C.R.G.T.Q. tient donc à remercier les entrepreneurs spécialisés en construction de lignes électriques du Québec, ainsi que leurs **1 500 travailleurs!**

Félicitations à ceux-ci!

Amo (Trois-Rivières)
GLR (Québec)
L.E.Q.E.L. (Québec)
Thiro (Victoriaville)
Électro-Saguenay (Alma)
Lignec (Québec)
Transelect (Trois-Rivières)
Construction St-Arnaud (Batiscan)



A.C.R.G.T.Q.

ASSOCIATION DES
 CONSTRUCTEURS DE ROUTES
 ET GRANDS TRAVAUX
 DU QUÉBEC

2605346

ma richesse d'expression



MONTRÉAL
c'est toi ma ville!

Notre patrimoine a autant d'originalité et de vigueur que les Montréalais et Montréalaises possèdent de modes d'expression.

Nos poètes et nos artistes sont les meilleurs ambassadeurs et ambassadrices de notre culture sur toutes les plus grandes scènes du monde. Et nous avons toujours su reconnaître les artistes de talent et les créateurs venus nous visiter.

Le patrimoine montréalais est riche parce qu'il se renouvelle tous les jours, comme le public au théâtre.

Lorraine Pintal
 Directrice générale
 Théâtre du Nouveau Monde



Gaz
Métropolitain

Canada

26814

La CEQ quitte les Partenaires pour la souveraineté

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse QUÉBEC

La Centrale de l'enseignement du Québec se retire de Partenaires pour la souveraineté, la coalition d'organismes et de centrales syndicales réunis depuis deux ans pour faire la promotion de l'indépendance du Québec.

toute son implication politique, a expliqué hier Mme Pagé. Pour elle comme pour l'ensemble du bureau de direction, la centrale aurait dû rester membre de la coalition souverainiste pendant que se faisait cette réflexion.

« On trouvait qu'il y avait avantage à maintenir notre participation à Partenaires, compte tenu des organisations qui s'y retrouvent. Ce sont nos groupes alliés, les autres centrales qui s'y retrouvent », indique-t-elle.

Le communiqué de presse publié par la CEQ vendredi à l'issue de son conseil général ne fait aucune mention de la décision du syndicat face à Partenaires, mais reprend une charge de Mme Pagé à l'endroit du renvoi fédéral en Cour suprême.

Avec cette décision toute récente, adoptée vendredi au conseil général de la centrale, les 250 délégués ont battu à plate couture la position de leur bureau de direction et de la présidente, Lorraine Pagé. Déjà, Mme Pagé avait été élue de justesse au congrès de juillet 1997, à 376 voix contre 338, un message aux dirigeants de la CEQ que les militants jugeaient trop près du gouvernement Bouchard.

Partenaires pour la souveraineté, où l'on retrouve la CSN et la FTQ, a appris lundi matin que la CEQ se retirait de la coalition.

Pour Mme Pagé, il faut y voir la volonté des syndiqués de prendre leurs distances du gouvernement québécois. « On approche des prochaines négociations. Les dernières compressions ont fait très mal en éducation », rappelle-t-elle. À la fin avril, la CEQ fera ses demandes en vue de la prochaine convention; l'actuelle se termine en juillet prochain. Pour Mme Pagé, il est certain que le côté salarial sera haut placé dans les priorités des syndiqués CEQ. Que les élections aient lieu en juin ou tôt à l'automne, les négociations du secteur public seront dans le portrait, prévient-elle.

Déjà en juillet, lors du congrès, la CEQ avait décidé de repenser

Selon Mme Pagé, le résultat de vendredi vient de l'effet cumulé de plusieurs groupes. Certains n'avaient jamais donné de mandat en faveur de la souveraineté, d'autres estimaient qu'il fallait revoir ces participations à la lumière du congrès de l'été. D'autres encore, tout en étant souverainistes, estimaient que cette coalition n'était pas un véhicule approprié. « Quand on additionne tout cela, ça fait finalement un vote très majoritaire », constate Mme Pagé, soulignant qu'elle se range à la décision des membres.

Pour elle, les militants n'ont pas remis en question leur adhésion à la souveraineté, mais bien débattu de l'opportunité pour la CEQ de participer au débat politique partisan. C'est aussi après des pressions des militants que la CEQ avait, l'an dernier, retiré son appui à l'engagement autour de l'objectif du déficit zéro obtenu par le gouvernement Bouchard au sommet économique de l'automne 1996.

Pouvez-vous vous offrir le luxe de rater une telle occasion ?

Lexus ES 300 1998 : du luxe à revendre à un taux de 4,8 %

Raffinement et performance : voilà ce que vous offre cette berline sport de luxe. Habitacle spacieux et silencieux. Cuir souple et garnitures en noyer. Puissant moteur V6 de 200 chevaux. Le pur plaisir de conduire en toute sécurité.

suspension et de traction assurant stabilité, confort et tenue de route. La ES 300 démontre avec quelle habileté Lexus relève le défi de construire les meilleures voitures au monde.

Rassurante avec ses coussins gonflables avant et latéraux. Agile grâce aux systèmes avancés de

Alors, sautez sur cette occasion de luxe sans faire sauter la banque.



Taux de location*
ou de financement** **4,8 %**

498\$ par mois¹ En vigueur jusqu'au 2 mars 1998

Lexus Toyota Gabriel
3333, Côte-de-Liesse, St-Laurent
(514) 748-7777

Spinelli Lexus Toyota
561, boul. St-Joseph, Lachine
(514) 634-7171

Vimont Lexus Toyota
255, boul. St-Martin Est, Laval
(514) 668-2710

Offre applicable sur la location ou le financement d'une Lexus ES 300 1998 à suffixe B neuve auprès de Toyota Credit Canada sur approbation de crédit. Livraison avant le 2 mars 1998. Véhicules en stock chez le concessionnaire seulement. Les frais d'immatriculation, d'enregistrement, d'assurance, de transport et de livraison ainsi que les taxes sont en sus.

** PAIEMENT TYPE : 498 \$/mois sur 48 mois à un taux de location de 4,8 %. Dépôt de 6 375 \$ ou échange équivalent. Limite de kilométrage de 96 000 km (50 ¢ par km excédentaire). Coût total de la location : 30 279 \$. À la fin du bail, retournez le véhicule au concessionnaire ou achetez-le pour 21 832 \$. Premier paiement et dépôt de sécurité de 575 \$ (remboursable) requis à la livraison.

** EXEMPLE DE FINANCEMENT : 20 000 \$ à 4,8 % annuellement à raison de 498,78 \$ par mois sur 48 mois. Coût d'emprunt : 2 021,44 \$. Coût total du prêt : 22 021,44 \$. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

Votre REER vous offre-t-il des rendements garantis?

Imaginez qu'une partie de vos REER soit à l'abri de tout risque et vous permette d'amasser des revenus d'intérêts garantis. Trop beau pour être vrai? C'est que vous ne connaissez pas les Obligations REER du Canada.

Contrairement à d'autres placements, vous savez exactement la valeur de votre investissement hier, ce qu'elle sera demain, l'année prochaine et même l'année suivante. Quel placement peut en faire autant? Le capital et les intérêts mentionnés ci-dessous sont **garantis à 100 %** par le gouvernement du Canada et jamais ils ne diminueront. Gardez vos Obligations REER du Canada pendant trois ans et le taux d'intérêt composé annuel sera de 4,33 %. C'est garanti.

Les Obligations REER du Canada n'offrent pas seulement des rendements garantis. Elles sont aussi d'une grande

flexibilité, puisqu'elles sont **remboursables chaque année**, sans pénalité, à la date anniversaire et qu'elles sont admissibles à votre FERR. De plus, elles ne comportent **aucuns frais** et vous pouvez vous en procurer à partir d'un montant minimal de seulement 500 \$.

Votre REER devrait inclure des Obligations REER du Canada. Elles vous offrent la flexibilité et, surtout, la tranquillité d'esprit d'avoir fait un placement sûr.

Les Obligations REER du Canada. Offertes jusqu'au 1^{er} avril à votre institution bancaire ou financière. Profitez-en dès aujourd'hui!

4,00 %
AN 1

4,25 %
AN 2

4,75 %
AN 3

Fier commanditaire de
l'équipe canadienne de
surf des neiges.

Obligations REER du Canada

1 800 575-5151
www.cis-pec.gc.ca

Bâissez sur du solide.

Canada

Politique

À qui appartient la forêt du Nouveau-Brunswick ?

CHRIS MORRIS
Presse Canadienne, FRÉDÉRICTON

La Cour d'appel du Nouveau-Brunswick commencera à se pencher à Fredericton, aujourd'hui, sur l'une des plus importantes questions à lui avoir été soumises : à qui appartient le bois des terres de la Couronne, à la province ou aux peuples autochtones ?

L'enjeu de ces audiences, que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick qualifie de critiques pour l'économie de la province, est considérable : des milliards de dollars de revenus.

Toutefois, cette affaire pourrait bien prendre une autre dimension. Elle pourrait en effet influencer l'issue de centaines de revendications territoriales actuellement en attente de règlement.

« Nous pensons avoir la loi du territoire pour nous, et nous allons nous servir de la loi du territoire », a annoncé dans la capitale néo-brunswickoise Tim Paul, porte-parole d'une association de Micmacs, la Maliseet Hunters and Gatherers Association.

« Nous allons faire tout ce que nous pourrons en cour afin de faire en sorte que les peuples autochtones puissent avoir leur mot à dire dans ce processus, et que nos droits sur des ressources comme le bois soient reconnus et respectés. Nous savons que d'autres regardent ce qui se passe ici », a poursuivi M. Paul.

La décision rendue l'automne dernier par le juge John Turnbull, de la Cour du Banc de la reine du Nouveau-Brunswick, a fortement secoué le secteur forestier.

L'industrie forestière est la plus importante du Nouveau-Brunswick, en vertu de ventes annuelles atteignant quelque trois milliards. Elle emploie environ 27 000 personnes.

« Nous pouvons dire au revoir aux terres de la Couronne si nous ne pouvons obtenir un répit à ce sujet », a déclaré devant la législature le ministre provincial des Ressources naturelles Alan Graham.

« De nombreuses usines fermeront à travers la province (...) La situation se détériore de jour en jour », a-t-il ajouté.

Ces derniers mois, de 250 à 280 bûcherons autochtones se sont rendus dans les forêts de la province afin d'y couper du bois. Ils foulaient du même coup des terres qui pendant des années, étaient le territoire exclusif de papeteries ayant pour nom Irving, Stone-Consolidated et Repap.

D'ailleurs, il est prévu que certaines de ces entreprises interviendront lors du processus d'appel qui débute aujourd'hui.

Prêts et bourses : Québec resserre ses critères d'admissibilité

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Au lendemain de la mise sur pied par le gouvernement fédéral d'un nouveau système de distribution de bourses aux étudiants, le gouvernement du Québec resserre les critères d'admissibilité de son propre régime d'aide financière, reconnu comme l'un des plus généreux au Canada.

Plusieurs ajustements à la baisse, qui feront l'objet d'une consultation dans les prochaines semaines, viendront restreindre l'admissibilité des étudiants aux prêts et bourses et accélérer le remboursement de leur dette. Cette annonce s'est fait très discrètement hier, par simple communiqué, après la fin de la conférence de presse de la ministre Pauline Marois. Au ministère, personne n'était en mesure de chiffrer les économies que Québec réalisera avec ces resserrements.

La mesure majeure, qui touchera 55 000 étudiants par année, abolit l'exemption d'intérêts dont profitaient les nouveaux diplômés pendant les six mois qui suivaient la fin de leurs études. Désormais, les intérêts seront capitalisés dans la dette dès la fin des cours.

L'allocation de 460 \$ par an accordée aux étudiants provenant de régions périphériques, ou qui choisissaient d'étudier en région éloignée, est également supprimée. Au ministère, on était incapable, hier, de chiffrer le nombre d'étudiants qui seraient affectés par cette mesure. « C'est beaucoup de monde », admet Bernard Frenette, porte-parole du ministère.

Les 9000 personnes qui profitaient du régime de prêts et bourses en étudiant dans un établissement privé non subventionné, comme les collèges spécialisés en informatique, par exemple, verront aussi leur admissibilité considérablement réduite. Le gouvernement leur prêtait auparavant la totalité de la somme nécessaire pour terminer leur cours, qui pouvait atteindre plusieurs milliers de dollars. À compter de l'an prochain, ils n'auront droit qu'au prêt de base de 3000 \$ par session. La clientèle des cégeps privés sera également privée de bourse pour acquies ses droits de scolarité.

La contribution des parents comptabilisée dans le calcul des prêts et bourses sera également revue à la hausse dans le cas des ménages mieux pourvus. En contrepartie, les parents à faible revenus devront payer moins pour que leur enfant

obtienne les mêmes montants qu'avant. Les contributions exigées de la part du conjoint dont le partenaire et les enfants sont aux études seront également réduites.

D'autres bonifications mineures viendront réduire un peu l'impact de ces nouvelles compressions sur la population étudiante. Par exemple, le ministère ne calculera désormais que les bourses d'excellence qui dépassent les 5000 \$, alors qu'il comptabilisait auparavant les trois quarts de toute contribution dépassant 500 \$. Les nouvelles bourses du millénaire de 3000 \$, mises sur pied par le gouvernement Chrétien, seront donc exemptées du calcul de l'aide financière québécoise.

La ministre Marois concrétise également un engagement pris il y a six mois, à la suite du dépôt du rapport Montmarquette, soit d'accorder un rabais de 15 % sur la dette des étudiants qui termineraient leurs études universitaires dans les délais prescrits et qui ont fait usage du régime de prêts et bourses dès la première année de cégep, soit les plus démunis d'entre eux. Cette mesure vise une clientèle de 72 000 étudiants, dont seulement 1000 terminent leur baccalauréat dans les temps prévus.

Auto de salon



taux de financement
3,9%

La luxueuse BMW 528i est à seulement 3,9 %, soit 599 \$ par mois. Tout d'abord, imaginez-vous assis dans le fauteuil de cuir le plus confortable qui soit au milieu d'un salon somptueux et stylisé. Ajoutez-y des roues et une carrosserie puis, greffez-y un fougueux moteur de 2,8 litres de 6 cylindres, un système de traction électronique à toute épreuve et même un ordinateur de bord ultra-sophistiqué. Laissez le tout prendre forme, et hop ! Vous voilà en BMW 528i !

Passez vite chez l'un de vos concessionnaires BMW du Grand Montréal afin d'en faire l'essai.

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto Inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343 / Mtl 343-3412

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert Inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662 / 343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard 445-4555
Montréal 875-4415



Le plaisir de conduire.

* Offre valable sur le modèle 528i 1998 neuf, automatique. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation de crédit. Les mensualités de 599 \$ sont basées sur un contrat de crédit-bail à terme de 36 mois, avec un versement initial ou une valeur de reprise de 6 365 \$. Valeur résiduelle garantie de 34 830 \$. Des frais de 0,12¢ du km s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 18 000 km par année. Fret, transport et préparation en sus. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 31 mars 1998.

LE BEST-SELLER
des best-sellers
le samedi
Livres
chaque dimanche dans
La Presse

ON COUVRE
toutes les scènes
dans le valon
Arts & Spectacles
le samedi dans
La Presse

FAIRE LE POINT
sur l'actualité
dans le valon
Plus
chaque samedi dans
La Presse

Quand la BMW va,
tout va ! Continuez
comme ça.



L'atelier de service BMW gratuit. C'est une inspection en 33 étapes comprenant un essai routier complet. Si vous n'avez pas visité votre concessionnaire BMW depuis quelque temps, vous aurez une belle occasion de montrer du 9 au 13 mars, que vous tenez toujours à votre BMW. Car quand la BMW va, tout va ! Prenez rendez-vous aujourd'hui même.

Boulevard St-Martin Auto Inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343 / Mtl, 343-3412
www.bsm.com.



Le plaisir de conduire.



POUR RELANCER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE VOTRE RÉGION

Afin de venir en aide aux PME touchées par la tempête de verglas, le gouvernement du Canada a mis sur pied un programme temporaire de relance économique. Cette mesure vise à répondre aux besoins exprimés par les entreprises pour leur permettre de rétablir leurs activités. L'aide servira à couvrir une partie des frais fixes encourus lors de la période d'arrêt des opérations.

QUI EST ADMISSIBLE ?

→ Les PME des secteurs manufacturier, touristique et commercial, ainsi que les travailleurs autonomes régis par une charte fédérale ou provinciale au moment du sinistre, qui :

- comptent moins de 250 employés ou ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions \$;
- ont subi un arrêt de leurs opérations de plus de huit jours ouvrables attribuable à la tempête de verglas.

À QUI VOUS ADRESSER ?

Si vous êtes admissible, il suffit d'entrer en communication avec un comptable agréé pour préparer une demande de réclamation. Vous pouvez également obtenir des renseignements additionnels en vous adressant à votre chambre de commerce ou encore en composant le

(514) 496-4636 ou le 1 800 322-4636.



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada

Une étude le démontre : les jeunes travailleurs font les frais de la réforme Trudel

MARTIN PELCHAT

Une enquête réalisée depuis décembre par le groupe Le Pont entre les générations, confirme que les négociations sur la réduction de 6 % de la masse salariale dans le monde municipal se soldent souvent par l'introduction de clauses « orphelins », qui imposent des conditions inférieures aux nouveaux employés.

Les jeunes travailleurs font donc les frais des compressions de la réforme Trudel, conclut Rock Beaudet, un chercheur en relations industrielles de l'Université de Montréal qui a mené cette enquête avec l'aide de la Faculté de théologie.

Sur un échantillon d'une soixantaine de municipalités, M. Beaudet en a trouvé 31 qui avaient conclu des ententes sur le 6 % avec au moins un de leurs syndicats. De ces 31, 20 (soit 65 % d'entre elles) ont eu recours à une clause orphelins permanente ou temporaire, ou à une clause « pouvant être jugée discriminatoire à l'égard des nouveaux employés ».

« Pendant ce temps, plusieurs des employés en place verront leur salaire augmenter au cours des prochaines années régies par leur convention collective », a également constaté le chercheur, qui demande au premier ministre Lucien Bouchard de s'assurer que les négociations encore en cours dans le monde municipal n'aboutissent pas à l'adoption de nouvelles clauses orphelins.

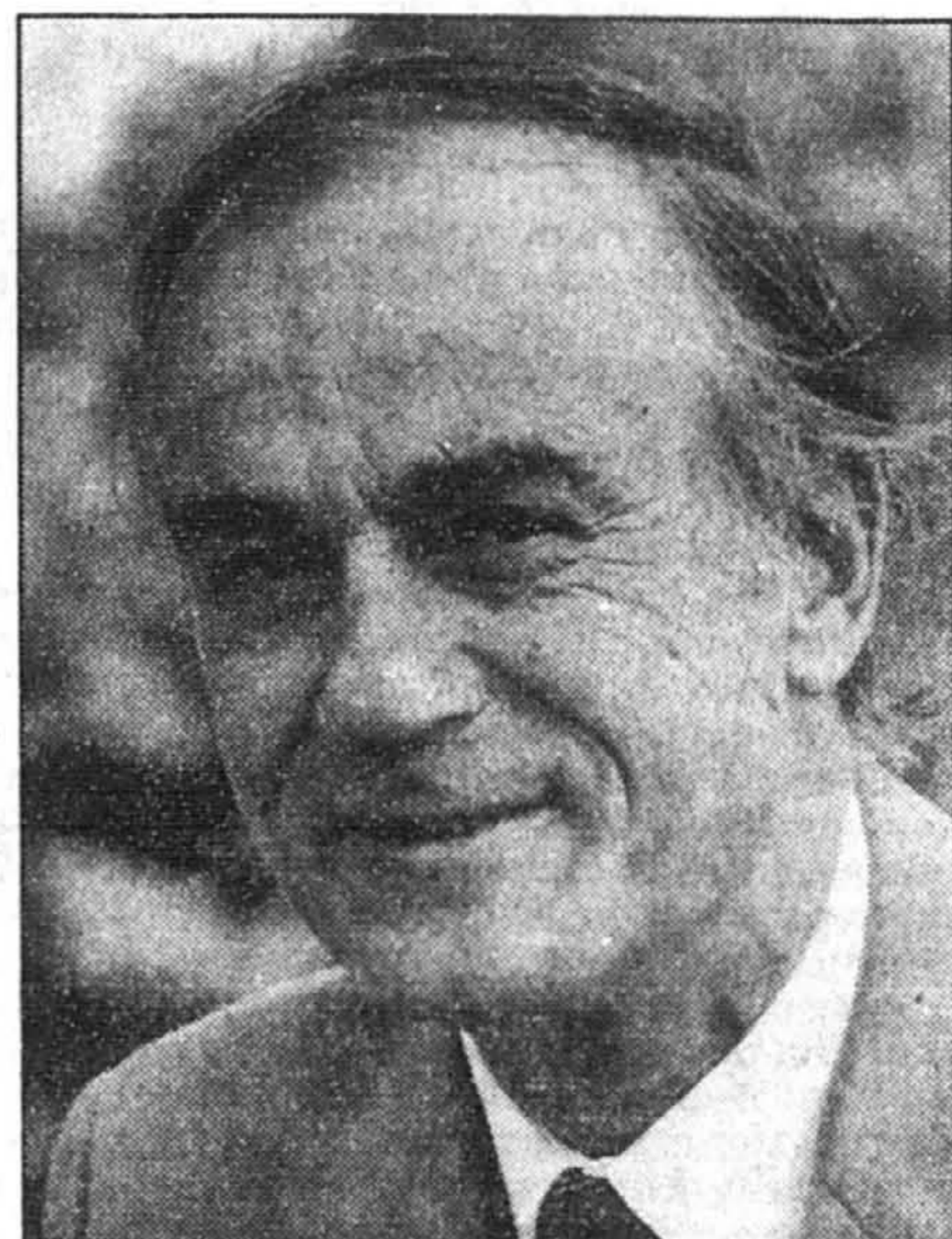
Le groupe Le Pont entre les générations, auquel appartient M. Beaudet, a été formé par le théologien et sociologue Jacques Grand'Maison, de l'Université de Montréal, et réunit des jeunes et des aînés désireux de trouver des solutions au problème du chômage des jeunes et de la perte de l'expertise des retraités.

Des exemples

Dans la grande région de Montréal, des clauses réservant des conditions inférieures aux nouveaux employés ont été adoptées à Anjou, Brossard, Candiac, Châteauguay, Iberville, Laval, LaSalle, Montréal-Nord, Pointe-Claire, Rosemère et Saint-Lambert.

À Brossard par exemple, les nouveaux cols bleus devront grimper quatre échelons de plus avant d'atteindre le plafond salarial et les employés auxiliaires seront rémunérés à 85 % du salaire précédent, explique M. Beaudet. À Rosemère, il faudra 60 mois au lieu de 36 pour les employés temporaires et les nouveaux permanents avant d'atteindre le plafond.

À Laval, les nouveaux cols bleus et blancs au statut d'occasionnel voient leur salaire réduit de 20 % au départ, et mettront un an de



C'est le théologien et sociologue Jacques Grand'Maison, de l'Université de Montréal, qui a formé le groupe Le Pont entre les générations.

plus à atteindre le maximum. « Le syndicat des employés de loisirs a refusé une proposition de clauses orphelins pour plutôt répartir à chacun des employés une diminution de 15 minutes par quart de travail », note M. Beaudet.

À Hull, les nouveaux cols blancs débiteront un échelon plus bas et atteindront le salaire maximum en 84 mois au lieu de 72. À Jonquière, les nouveaux employés temporaires gagneront 75 % du premier échelon actuel. À Pointe-Claire, le salaire des pompiers temporaires est réduit à 50 % du maximum.

« Avec la tendance lourde que notre enquête laisse entrevoir, il y a de fortes probabilités que la tentation des négociateurs patronaux et des bureaux syndicaux à faire porter une large partie des coupes demandées par l'État sur le dos des jeunes se poursuive », conclut Rock Beaudet.

Le chercheur rappelle que les jeunes ne peuvent convenablement se défendre, puisqu'ils sont en statut précaire ou en minorité dans leur milieu de travail. « Au début d'une nouvelle carrière, les jeunes hésitent avant de dénoncer de telles clauses, trop heureux de s'être trouvé un emploi », ajoute-t-il.

M. Beaudet en appelle donc au gouvernement afin qu'il prenne des dispositions pour faire respecter « le principe d'équité entre les générations » et même qu'il demande la renégociation des clauses « discriminatoires » signées dans le cadre de la réforme Trudel. En 1990, la Commission des droits de la personne a émis l'avis que la légalité de certaines clauses orphelins pourrait être contestée en invoquant la Charte des droits.

La gestion du logement social confiée aux municipalités ?

MARTIN PELCHAT

Québec envisage de remettre aux municipalités la gestion du logement social.

Un comité d'étude réuni à l'initiative du ministre des Affaires municipales et formé de représentants des unions municipales (UMQ et UMRCQ), des offices municipaux d'habitation et des locataires est à l'oeuvre depuis quelques mois.

Au cabinet du ministre Rémy Trudel, on affirme cependant que cette décentralisation vers les municipalités est une « éventualité » et qu'elle ne se réalisera pas s'il n'y a pas consensus. « Ce n'est pas du tout dans l'intention du ministre d'imposer quoi que ce soit », affirme la porte-parole de M. Trudel, Renée-Claude Boivin.

C'est en prévision du rapatriement par Québec des subsides fédéraux à l'habitation sociale que le comité a été réuni, souligne-t-elle. Ottawa a annoncé en 1996 son intention de négocier avec les provinces le transfert de l'administration des subsides de 1,9 milliard qu'il réserve à l'habitation sociale.

Au Québec, ce sont 300 millions qu'Ottawa consacre à 132 000 logements sociaux (HLM ou coops d'habitation). Des ententes ont été conclues avec certaines provinces, mais au Québec, les deux gouvernements ne s'entendent pas sur les sommes en jeu.

Il y a 65 000 HLM au Québec, répartis dans 650 municipalités. L'administration du logement social est déficitaire de 228 millions par année. Ce déficit est assumé à 60 % par Ottawa, 30 % par Québec et 10 % par les municipalités.

La présidente de l'Union des MRC (UMRCQ), Jacinthe Simard, est ouverte à la décentralisation, d'autant plus que les élus municipaux participent déjà à la gestion du logement social via les offices municipaux d'habitation. « Mais on ne veut pas que ça soit une facture qui nous soit transférée », avertit-elle.

Mme Simard croit que des économies pourraient être réalisées dans cette décentralisation, si le gouvernement imposait moins de normes

et donnait plus de pouvoirs aux municipalités.

Selon l'UMRCQ, dans les scénarios présentement à l'étude, les municipalités ne pourraient remettre en cause le nombre de logements disponibles, mais auraient des pouvoirs additionnels dans l'attribution de logements, les conditions de location, les ressources et la disposition des immeubles.

À l'Union des municipalités du Québec (UMQ), on émet les mêmes réserves qu'à l'UMRCQ, c'est-à-dire que la finalité de l'opération ne soit pas qu'un transfert de factures. On y précise aussi que l'entente signée l'an dernier par l'UMQ et le gouvernement sur les transferts de 375 millions prohibait tout autre délestage de responsabilités d'ici la conclusion d'un nouveau pacte fiscal.

Inquiétudes

Le désir des municipalités d'obtenir un allègement des normes en retour de la responsabilité des HLM n'est pas sans inquiéter le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), qui siège au comité d'étude formé par le gouvernement, à titre de représentant du milieu communautaire.

Le FRAPRU ne s'oppose pas au principe de la décentralisation, mais à condition que cela serve à rapprocher le pouvoir des citoyens-locataires, et que des normes provinciales soient maintenues, notamment en ce qui a trait au coût du loyer et à la sélection des locataires à faible revenu.

Mais des cinq scénarios présentés par le ministère, quatre remettent en question la propriété des HLM par le gouvernement, souligne François Saillant, du FRAPRU, selon qui le risque est grand, dans ce contexte, que le coût des loyers varie selon les municipalités, ou qu'une forme de privatisation s'installe.

« Le meilleur moyen de s'assurer que le logement social demeure du domaine public est que le gouvernement en demeure le propriétaire », pense M. Saillant.

OUVERT CE SOIR
JUSQU'À 20 H

FORUM QUÉBÉCOIS DE l'Internet

Le plus important événement Internet francophone d'Amérique

25-26-27 février 1998
PALAIS DES CONGRÈS
DE MONTRÉAL

Vous désirez faire des affaires sur Internet ?

3 journées intensives pour tirer profit dès maintenant d'Internet. Quel que soit votre niveau de connaissance, vous retrouverez un forum bâti sur mesure pour vous!

Rencontrez à l'exposition plus de 100 exposants qui présenteront sur le site du Forum leurs nouvelles innovations technologiques en matière d'Internet, intranet, extranet et de commerce électronique.

Le Centre du commerce électronique Bell
Section spécialement aménagée pour offrir aux entreprises des solutions d'affaires dans le domaine d'Internet, intranet, extranet et de commerce électronique.

Planète des affaires Bell: Assistez aux différentes présentations de solutions et de cas vécus. Sous la coordination de l'Institut EDI et en collaboration avec Bénéfice.net, des leaders nationaux et mondiaux vous livreront des conseils et témoignages dans leur domaine respectif.

La Cyberplace Vidéotron

Grand centre Internet à accès ultra-rapide équipé de postes à la fine pointe des dernières technologies. Venez constater à quelle vitesse vous est offert l'accès Internet par le lien bidirectionnel du réseau Vidéotron.

La Vitrine des nouveautés

Regroupement des produits les plus innovateurs présentés par les exposants du Forum québécois de l'Internet.



Un événement



En partenariat avec
TECHNOLOGIA

En collaboration avec
LES AFFAIRES



Vidéotron HEURES D'OUVERTURE :
Mercredi et jeudi: 10h30 à 20h00
Vendredi: 10h30 à 18h00

**LAISSEZ-PASSER
À L'EXPOSITION SEULEMENT
AU FORUM QUÉBÉCOIS DE L'INTERNET**

Remplissez ce coupon et présentez-le au comptoir d'inscription visiteurs.

Nom: _____ Titre: _____
Entreprise: _____ Adresse: _____
Code postal: _____ Ville: _____
Téléphone: () _____
Télécopieur: () _____ Courriel électronique: _____

Pour plus de renseignements, consultez le site Web: www.promexpo.com/fqj
ou communiquez au (514) 871-5824

Cyberpresse



Go!Zilla, un petit logiciel bien peaufiné



André Mondoux
collaboration spéciale

Lorsque j'ai vu le nom du logiciel pour la première fois, je n'ai pu réprimer un léger sourire de dérision: Go!Zilla; le genre de jeu mot qui évoque une jeunesse acnéenne qui courtise de code binaire entre deux pointes de pizza. Les apparences sont trompeuses, car une fois à l'oeuvre, ce petit logiciel bien peaufiné m'est rapidement devenu indispensable. Oui, je suis maintenant un converti, allez Go!Zilla.

Il m'arrive fréquemment, lorsque je pars à la recherche du secret des partagiciels perdus, de télécharger jusqu'à une dizaine de fichiers à la fois et de sauvegarder sur mon disque dur les pages Web officielles des dits produits pour référence ultérieure. Immanquablement, il y a toujours quelque hoquet pour faire interrompre un transfert, quant ce n'est pas moi qui, par mégarde, ferme trop hâtivement une fenêtre (la

plupart des problèmes informatiques se situent entre le dossier et l'écran). Plus maintenant.

Une fois chargé en mémoire, Go!Zilla prend la forme d'une icône toujours visible à l'écran. Lorsque vous naviguez sur le Web et que vous désirez télécharger un fichier ou une page Web, il suffit de draguer-copier le lien sur l'icône et hop! le logiciel s'occupe du reste. La Bête dresse ainsi une liste des fichiers/pages Web à télécharger et en un seul clic elle procédera immédiatement au transfert de tout ce beau monde, ou plus tard — selon un horaire déterminé par l'utilisateur — lorsque le trafic Internet est moindre. La Bête est bien dressée puisqu'elle peut même éteindre l'ordinateur une fois le téléchargement terminé! Les activités de téléchargements pouvant rapidement devenir une avalanche de fichiers, Go!Zilla permet de créer différentes catégories (« utilitaires », « multimédia », « sports », etc.) et de leur assigner un dossier particulier pour y déposer les fichiers téléchargés. Avec ces seules fonctions, la pertinence et l'apport de Go!Zilla déjà mérités; mais voilà, il y a beaucoup

plus. Lorsque vous dressez votre liste d'épicerie du Net, vous pouvez affecter à chacune de vos catégories de téléchargement un des cinq degrés de priorité. Lors du téléchargement, Go!Zilla procédera ainsi avec les transferts prioritaires en premier. Et si jamais un téléchargement venait à être interrompu (j'ai pour ma part des billets de saison avec la loi de Murphy), Go!Zilla pourra rétablir la connexion et reprendre le transfert là où la panne l'a interrompu. Vous craignez que de vils virus ne s'infiltrerent dans les fichiers téléchargés? Le Monstre peut lancer l'exécution de votre logiciel antivirus favori pour jouer les douaniers et exiger des fichiers qu'ils ouvrent leurs valises avant d'entrer sur votre ordi. Vous êtes toujours pressé? Avant de télécharger chaque fichier, la Terreur des films japonais consulte des sites-index FTP, afin de déterminer les autres sites où le fichier est offert, vérifie le temps de réponse de tous les sites ainsi recensés et téléchargera le fichier à partir du site le plus rapide! (Go!Zilla, tu es notre ami!!)

Je pourrais également mention-

ner le module de sécurité, l'intégration aux fureteurs Netscape Navigator et Microsoft Internet Explorer et le graphe en temps réel de la performance du téléchargement (un peu comme un moniteur cardiaque), mais je me contenterai de souligner que le Monstre est grâtos! Enfin, presque gratuit: vous n'aurez qu'à souffrir un bandeau publicitaire sur la fenêtre principale du produit. Une petite contribution de 15 \$ US permettra d'éliminer le bandeau tout en encourageant l'auteur à poursuivre le développement de son beau petit monstre.

Go!Zilla pour Windows 95/NT
www.gizmo.net/gozilla/

Note: 6/5 (1)

Nettoyer le registre de Windows

Nettoyer le registre de Windows 95 peut être une opération hasardeuse pour les néophytes. Même l'utilisation d'un logiciel pour éditer le registre n'est pas une assurance que tout ira bien. Pour modifier le registre, il faut savoir ce que l'on fait. Or, le registre travaille toujours dans l'ombre et il demeure donc un mystère pour la plupart des utilisateurs. Cependant, il a besoin d'être vérifié régulièrement, car il est plutôt fré-

quent que la danse des ajouts/suppression de logiciels ne viennent corrompre le registre, handicapant ainsi les performances du système d'exploitation.

Heureusement, il existe un petit utilitaire gratuit offert par Microsoft, RegClean. Il suffit de lancer l'exécution de RegClean et celui-ci automatiquement procédera à la vérification de l'intégrité du registre et réparera les erreurs dépitées. N'étant pas un spécialiste ni un amateur des entrailles techniques des systèmes d'exploitation, je soupçonne RegClean de ne pas être aussi versatile et puissant que les logiciels d'édition du registre offerts sur le marché. Cependant, il est assez simple pour être utilisé en toute sécurité et il est gratuit. Pourquoi alors s'en passer?

RegClean pour Windows 95
ftp.microsoft.com/softlib/msfiles/regcln41.exe

Note: 4/5



Les articles de Cyberpresse sont maintenant archivés tous les lundis sur le site de l'émission Cl@ir et Net de la radio de Radio-Canada, www.radio-canada.com/radio/clairnetnet

Plusieurs lancements au Forum québécois de l'Internet

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Les salons commerciaux attirent les lancements. Le Forum québécois de l'Internet ne fait pas exception. Hier, lors de l'ouverture, une demi-douzaine de nouveaux produits et services étaient annoncés. Parmi eux, le site d'Invention Media appelé Magasinez!

Attiré par la présence croissante d'internautes qui se servent du Web pour faire des recherches dans le but d'acheter, l'équipe d'Invention Media propose désormais aux consommateurs internautes une brochette de liens et services permettant de choisir, de magasiner et d'acheter. Le site, rendu possible grâce à une commande de la carte MasterCard de la Banque Nationale, contient un répertoire de 500 liens commerciaux.

De plus en plus de sites proposent des services similaires car, selon des analystes, les internautes ne font que commencer à se servir du nouveau média pour faire leurs achats. Les chiffres varient, mais on avance souvent plusieurs milliards de dollars.

Alors qu'il y a quelques mois, les internautes privilégiés les outils technologiques, ils optent maintenant pour des biens de tout genre, allant du chocolat à l'achat d'automobiles.

C'est la raison qui a poussé Télé-Direct à se lancer également dans la course. Depuis décembre, les internautes retrouvent tout le contenu de l'annuaire sur le site des Pages jaunes. Un engin de recherche permet de trouver rapidement le commerçant désiré. Outre les rubriques habituelles où s'affichent les annonceurs, le site comprend des articles et des conseils pratiques sur divers aspects de la consommation.

Afin d'offrir un service plus étoffé, Télé-Direct propose aussi aux annonceurs un service sommaire peu coûteux de création et d'hébergement de sites Web dont les prix varient de 588 \$ à 828 \$ par année. Mais Télé-Direct prévoit aller plus loin. D'ici quelques semaines, l'équipe mettra en place un service qui permettra aux internautes de trouver non seulement le commerçant de leur choix, mais également la possibilité d'effectuer toutes leurs transactions en ligne. À suivre.

Puisque le cybercommerce est devenu le leitmotiv d'Internet, les journalistes Vallier Lapierre et Yves Leclerc en ont profité pour lancer hier un ouvrage qui touche tous les aspects du commerce électronique et de la cyberéconomie. L'analyse critique, intitulée *L'état du cybercommerce*, traite de la sécurité, des législations, des technologies, des implications économiques, etc.

Le contenu provient en grande partie des textes que les auteurs, tous deux des doyens du journalisme technologique, ont affichés sur leur site appelé Clés du commerce électronique depuis un an et demi.

Site de Magasinez!

www.magasinez.com

Site de Télé-Direct

www.pagesjaunes.ca

Site Clés du commerce électronique

Adressage: la France préfère CORE

France Telecom a estimé hier que les propositions américaines sur une réforme du système de gestion des adresses Internet préentaient « de nombreux points préoccupants » et a apporté son soutien à un projet concurrent, CORE.

M. Jean-Jacques Damlamian, directeur exécutif, a souligné le besoin d'un « cadre général stable, vaste et transparent pour la gestion de l'adressage dans l'Internet ».

« Une réforme devrait être basée sur un large consensus des acteurs concernés et la proposition américaine comporte de nombreux points préoccupants à cet égard », a-t-il déclaré lors d'une conférence à Amsterdam.

EN BREF

La chasse au tild

Plusieurs dizaines de lecteurs nous ont fait savoir qu'une adresse Internet publiée jeudi dernier comportait une erreur (la fraction 3/8 au lieu du signe tild ~) qui empêchait l'affichage du site Web recherché, le fichier Origine, le répertoire informatisé des actes de naissances et de baptêmes. Le lendemain, vendredi, les lecteurs attentifs ont bien vu que la correction comportait encore la même erreur. Comment cela se peut-il? En fait, tout ça tient aux divers ordinateurs que nous utilisons à La Presse et à la transmission, parfois erratique, d'un système à l'autre. Revoici donc, avec toutes nos excuses, l'adresse corrigée:

www.cam.org/~beaur/origine

La miniaturisation des puces.

Une équipe de chercheurs de l'Université du Texas a mis au point une technologie de fabrication des puces électroniques qui permettra de poursuivre la miniaturisation exponentielle des processeurs tout en contenant les coûts, a-t-on appris hier. En collaboration avec l'entreprise spécialisée DuPont Photomasks, l'équipe a réussi à produire un processeur avec des composants de 0,08 micron de diamètre (0,08 millièème de mm). Les processeurs les plus avancés aujourd'hui, comme le Pentium II d'Intel, sont composés de circuits de 0,25 microns de diamètre. La prochaine génération, prévue pour 1999, descend jusqu'à 0,18 microns. Les processeurs, cerveaux des ordinateurs, sont composés de circuits de matériaux conducteurs imprimés sur des galettes de silicium.

Une autre « clintonnerie »

Vous voulez envoyer un conseil au président américain à propos de ses relations extraconjugales. Facile. Vous n'avez qu'à vous rendre au site Web de la Maison-Blanche au: www.whitehouse.gov (« gov » pour government) Mais si, par mégarde, vous tapez plutôt: www.whitehouse.com (« com » pour commercial), vous aboutissez plutôt à un site pornographique avec photo truquée d'Hilary Clinton nue. Depuis la publication d'articles sur ce « détail », le site « com » mentionne d'entrée de jeu qu'il n'a pas été approuvé par le gouvernement américain. La note n'est pas futile: avec M. Clinton, on n'est plus sûr de rien!

Stéphane Dussault

**PAS DE DOUTE!
C'EST VRAIMENT
PAS CHER**




Ordinateur PROSYS — doté

166MHz processeur Pentium*

avec la technologie MMX™

- 2 ports USB, 512k cache L2, boîtier mini-tour
- Carte de son 16-bit stéréo avec effets 3D
- 3.5" 1.44 Mo et Souris PS/2 Logitech 3 bts
- Clavier 101 touches C.F.
- HAUTS-PARLEURS STÉRÉO - INCLUS
- Option: 200 MHz processeur Pentium*
- avec la technologie MMX™ +\$95
- Garantie limitée 3 ans pièces & m.d.

- ✓ MONITEUR 14" SVGA
- ✓ CARTE VIDÉO 1Mo
- ✓ 2.1 Go Quantum 10m/s
- ✓ 16 Mo RAM EDO
- ✓ CD-ROM 24X Panasonic

PROSYS PX 166

WWW.LOGIX.PROSYS.CA

Logix Innovation
magasin informatique
Succ. Ecole Polytechnique : 340-3990
Succ. 5173 Côte-des-neiges : 735-7850

999\$

FINANCEMENT DISPONIBLE
3 mois sans intérêt*

* Le logo Intel Inside et Pentium sont des marques déposées et MMX™ est une marque de commerce de Intel Corporation. Photos non contractuelles. Les prix sont sujets à changement sans préavis. Tous les montants sont payables en argent comptant ou, cartes débit, de crédit Visa et MasterCard acceptées. Garantie limitée 3 ans pièces & m.d. Configurations personnalisées. Quantité limitée. Mandataire officiel du prêt miroir pour étudiants de 3000\$ du gouvernement. * Suite à l'approbation de crédit.

Maîtrisez votre travail avec Adobe Action Pack



Obtenez cet ensemble de trois CD qui renferme des images à coller, un didacticiel, des plug-in (modules d'extension), des utilitaires et des conseils. En outre, il est gratuit jusqu'à épuisement du stock à l'achat des logiciels Adobe® PageMaker® 6.5, Illustrator® 7.0 ou Photoshop® 4.0.

Gérez vos projets graphiques avec l'ensemble Action Pack. Il contient des images en situation réelle, des photos numériques et des illustrations abondantes. Des polices de caractères stylisés agrémenteront vos textes. Des bannières et autres graphismes pour le Web. Des plug-in (modules d'extension) faciliteront la création d'effets spéciaux inédits. L'ensemble vous formera à l'utilisation optimale du logiciel Adobe. Il vous montrera comment les trois logiciels interagissent comme solution graphique intégrée. Avec l'ensemble Action Pack vous obtiendrez une plus grande maîtrise du bureau, comme vous l'avez toujours souhaité.

L'offre se termine bientôt.
Visitez votre détaillant le plus proche.
Pour plus d'information,
communiquiez avec le 1(800)-833-6687






Adobe, le logo Adobe, Illustrator, PageMaker et Photoshop sont des marques déposées de Adobe Systems Incorporated. ©1997 Adobe Systems Incorporated. Tous droits réservés.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Manif de cégépiens et d'employés

Environ 300 élèves et employés du cégep Bois-de-Boulogne ont marché sous la neige hier après-midi, afin de protester contre les compressions appréhendées en éducation. La direction du collège, qui a organisé la manif, veut faire comprendre à la ministre Pauline Marois qu'elle est au bout du rouleau. Du côté du collège de Rosemont, les élèves et le personnel ont préféré établir un piquet de grève symbolique. Au cabinet de la ministre, on reste coi en rappelant que les fameuses compressions n'ont pas encore été officiellement annoncées. Les manifestants de Bois-de-Boulogne sont toutefois certains d'attirer l'attention de Mme Marois, puisque le député de L'Acadie, à qui ils ont remis une boîte contenant « les cendres du système d'éducation », transmettra leur cadeau à l'Assemblée nationale.

Importateur de reproductions antiques européennes

Economisez jusqu'à 50%

Table, jusqu'à 16 pl. de long

MOBILART C & R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrivée
344-1400

SÉANCE D'INFORMATION

Diplôme d'études supérieures en gestion (D.E.S. gestion)

D.E.S. (GESTION)

Ce programme vise à donner aux bacheliers de toutes les disciplines autres que la gestion, avec ou sans expérience de travail, une compréhension globale du fonctionnement des organisations et de l'économie.

Programme souple et court (30 crédits), offert à temps complet ou partiel.

Admission - Automne 1998

Date limite: 1^{er} avril

NE MANQUEZ PAS NOTRE SÉANCE D'INFORMATION

D.E.S. (gestion)

Le 26 février, à 18 h
Salle Banque de développement du Canada

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
(514) 340-6151
<http://www.hec.ca>



Davantage de grosses dépenses

SONDAGE GALLUP

Pour la deuxième année de suite, la maison Gallup observe une augmentation de la proportion de Canadiens qui envisagent fortement l'achat d'une voiture, d'une demeure ou de mobilier coûteux durant l'année.

Le nombre de répondants qui pensent acquérir une voiture a grimpé de manière significative par rapport à l'an dernier, de 16 % à 23 %; de ce nombre, 9 % y songent fortement. Les gens de l'Ouest voient cet achat d'un meilleur oeil que ceux de l'Est: 18 % pour les Maritimes, 19 % pour le Québec, 22 % en Ontario, 27 % dans les Prairies et 29 % en Colombie-Britannique.

Beaucoup moins de Canadiens envisagent l'achat d'une maison: 9 %, dont 4 % fortement. Le Québec est la région où cet achat semble le moins probable (6 %), et la Colombie-Britannique, le plus (13 %).

Le pourcentage de répondants qui considèrent l'acquisition d'un meuble ou électroménager est de 22 %, (20 % l'an dernier), dont 9 % fortement. Depuis trois ans, la proportion de Canadiens qui croient très probable qu'ils feront un achat de ce genre augmente régulièrement, mais faiblement.

Néanmoins, une bonne partie des répondants estiment tout à fait improbable qu'ils procèdent à l'une ou l'autre de ces dépenses: 67 % pour une automobile, 85 % pour une maison, et 62 % pour un bien mobilier.

Les résultats de ce sondage sont basés sur 1006 entretiens téléphoniques avec des adultes, qui ont eu lieu entre le 8 et le 15 décembre. Un échantillon de cette taille est précis 19 fois sur 20, avec une marge d'erreur de 3,1 points de pourcentage. La marge est plus élevée quand l'échantillon est moindre. Au Québec, elle est de 6 points pour 268 entretiens.

Atténuez les ridules et les signes visibles de vieillissement en 12 semaines.



grâce à

Retinol Actif Pur



HYPO-ALLERGENIQUE SANS PARFUM



35,75 \$
tube de 30 ml

RoC a une prime pour vous !



En exclusivité à la Baie ! À l'achat de 20,50 \$ ou plus de produits RoC,

vous recevrez :

Écran labial, 3 g; démaquillant 2 en 1, 20 ml; nouveau lait Retinol Actif Pur pour le corps, 5 ml; bon-rabais de 2 \$*.

*Applicable sur votre prochain achat de produits RoC. Offre en vigueur dans les magasins la Baie suivants, jusqu'à épuisement des stocks.

Rue Sainte-Catherine Ouest, Centre Boulevard, Jardins Dorval, Centre Rockland, Centre Laval, la Place Vertu, Promenades Saint-Bruno, Fairview Pointe-Claire, Galeries d'Anjou, Carrefour Laval et Place Rosemère.

le lait PRÉSENTE **Nous avons besoin de bénévoles pour être aux anges!**



Le Tour de l'Île
31 mai 1998

Le Tour de l'Île cherche 4 500 bénévoles qui ont un sourire angélique pour aider les cyclistes à être au septième ciel ! En devenant bénévole, vous courez aussi la chance de gagner l'un des prix suivants :

- 1 ordinateur portable offert par **microery**
- 10 certificats-cadeaux (150 \$ chacun) de **CANADIAN TIRE**
- 2 cartes « Canrailpass » offertes par **VIA**
- 2 abonnements au centre sportif du **YMCA**

Renseignements : (514) 521-8356

IN COLLABORATION AVEC



la Baie

